

Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 12 mars 2020

L'an deux mil vingt à 17h30

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans les locaux de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle (Halle des Sports) à Chaumont-en-Vexin, sous la présidence de Monsieur GERNEZ.

Membres en exercice: 57

Présents : 30

Votants : 34

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

THIEBAULT (suppléante de S. LEVESQUE), MORIN, LEFEVER, LAMARQUE, MEDICI, MARTIN, GUGGARI (suppléante de F. DAVID), MASURIER, GHESQUIERE (suppléant de T. ANANOS), MARIE, BOUCHARD, GERNEZ, BARREAU, GRAMMATYKA, LECLERC, DESSEIN, DELANDE, LE CHATTON, de CHEZELLES, STEINMAYER, LEFEVRE M., CORADE, LAROCHE, DURAND (suppléante de C. RENAULT), GAUTIER (suppléante de G. LEMAITRE), BOISSY (suppléant de J.J. GODARD), DIERICK, DUNAND, MESSIE, MEAUDRE.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs :

LEVESQUE, GOUGIBUS, BERTHIER, DETREE (Pouvoir à B. GERNEZ), MORAND, MOREAU, PELLE, RAMBOUR, RETHORE, DUVAL, FRIGIOTTI, DAVID F., ANANOS, AUBRY, DEGENNE, ROLAND, LEVALLOIS, CHACON, JULLIEN (Pouvoir à M. LEFEVRE), TAILLEBREST (Pouvoir à P. CORADE), RENAULT, DESRUELLE (Pouvoir à S. LE CHATTON), LEMAITRE, VANDEPUTTE, GODARD, MEGRET, VANSTEELANT.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

DEPOILLY, LETAILLEUR, LEFEVRE H., TRUMP, HAMIER, DAVID D.

Madame DURAND Marie-Hélène a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 mars 2020

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 17h50.

* * *

Le Président dresse ensuite la liste des pouvoirs et des excusés.

* * *

M. GERNEZ aborde l'épidémie du coronavirus qui croît actuellement sur tout le territoire français. Il rappelle que le Préfet a autorisé la tenue de conseils municipaux et communautaires dans le cadre d'une application stricte des règles sanitaires. C'est donc selon ces règles édictées que se tient ce soir la présente séance (prise de température, lavage des mains au gel hydro alcoolique, placement une chaise sur deux, etc...).

* * *

M. GERNEZ demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter une délibération qui s'impose comme une conséquence du coronavirus. 10 agents de la CCVT ayant la charge de leurs enfants mineurs sont actuellement absents suite à la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires sur le territoire national. Cela induit une certaine pression au sein de certains services. A titre d'exemple, le retard dans l'instruction de certains dossiers d'urbanisme pourrait entraîner des accords tacites. Pour éviter cette situation et compte tenu de notre responsabilité vis-à-vis des maires, nous allons proposer le télétravail aux agents de la CCVT.

Mme MARTIN-PERROT ajoute que ce projet avait été soumis il y a quelques temps déjà au Centre de Gestion. Certains agents acceptent de travailler avec leur propre équipement, cela s'avère plus compliqué pour d'autres. La mise en place du télétravail pourrait nécessiter l'acquisition de 2-3 ordinateurs portables.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 décembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. BUDGET PRIMITIF : orientations et fiscalité

L'assemblée est informée du retrait de la délibération concernant les indemnités du receveur, et ce, à la demande de Mme LEDRU, notre perceptrice.

• Compte administratif 2019

M. BARREAU présente le compte administratif de l'ensemble des budgets de la CCVT. Au 31 décembre 2019, les résultats des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont les suivants :

Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
CCVT	+ 4 055 106,70 €	+ 336 583,27 € Reste à Réaliser - 253 365,53 €
SPANC	+ 205 070,12 €	+ 9 492,79 €
Parc d'Activités	+ 45 366,59 €	+ 856 072,21 €
Zone d'activités à Fleury	+ 1 086,08 €	+ 58 457,00 €
BIL	+ 2 874,65 €	+ 654 524,48 €

M. BOISSY demande des explications sur le résultat de fonctionnement de 4 055 106 € pour la CCVT.

M. GERNEZ explique qu'il s'agit d'un excédent de trésorerie qui représente 1/5^{ème} du budget. Il compare avec une commune qui aurait un budget de 50 000 €, cela correspond à un excédent de 10 000 €. C'est une sécurité toute relative mais qui permet d'assurer un certain nombre d'opérations.

• Affectation du résultat 2019

M. GERNEZ donne la parole à M. BARREAU qui présente les affectations de résultats.

Compte tenu des résultats constatés sur les comptes administratifs 2019, il est proposé d'affecter les résultats sur l'exercice 2020 comme suit :

Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
CCVT	R002 + 4 055 106,70 €	R001 + 336 583,27 €
SPANC	R002 + 205 070,12 €	R001 + 9 492,79 €
Parc d'Activités	R002 + 45 366,59 €	R001 + 856 072,21 €
BIL	R002 + 2 874,65 €	R001 + 654 524,48 €
Zone d'activité à Fleury	R002 + 1 086,08 €	R001 + 58 457,00 €

- **Budget primitif 2020 et délibérations y afférentes**

Messieurs GERNEZ et BARREAU présentent conjointement le budget primitif 2020 à l'appui d'un diaporama.

Fiscalité et recettes générales

Fiscalité

Le Président ne propose aucune augmentation de taux pour l'année 2020,

Fiscalité des ménages	BP 2019	Réel 2019	BP 2020
Taxe habitation	1 381 166 €	1 378 441 €	1 378 411 €
Taxe foncière sur le bâti	1 129 850 €	1 138 860 €	1 138 860 €
Taxe foncière sur le non bâti	274 111 €	274 146 €	274 146 €
Taxe additionnelle foncière sur le non bâti	46 025 €	45 803 €	45 803 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 253 138 €	2 266 091 €	2 266 091 €
Allocations compensatrices	26 023 €	26 023 €	16 000 €
TOTAL	5 110 313 €	5 136 605 €	5 119 341 €

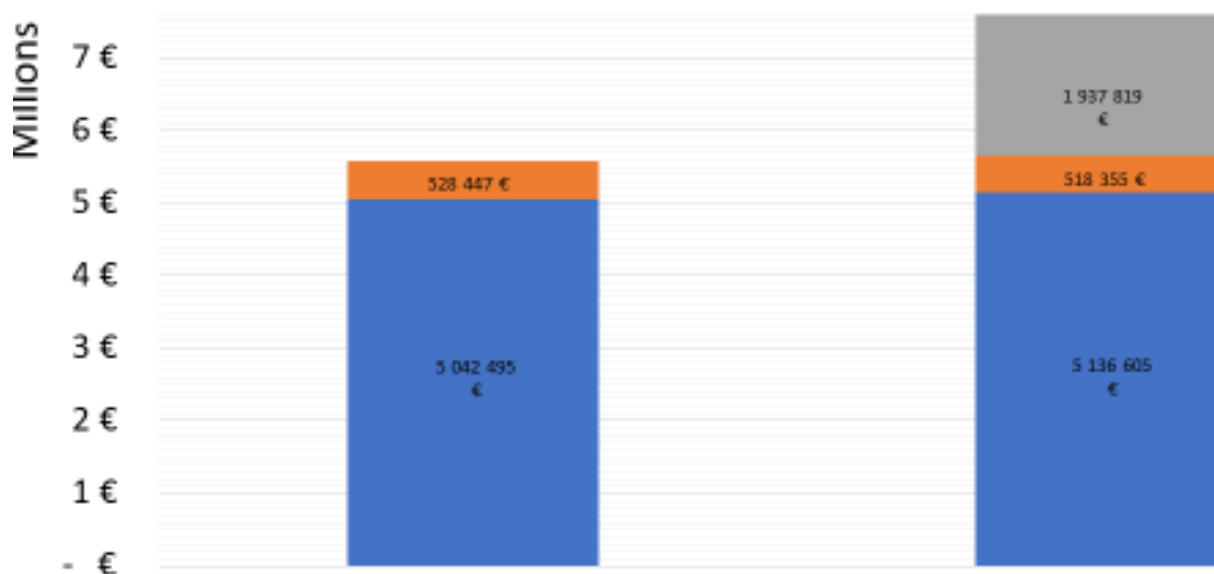
Fiscalité professionnelle	BP 2019	Réel 2019	BP 2020
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	985 442 €	985 442 €	985 442 €
Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	611 387 €	611 376 €	500 000 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	525 163 €	525 163 €	524 191 €
Fonds de compensation de la taxe Prof (FDTP)	0 €	20 026 €	15 000 €
Taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM)	276 835 €	284 226 €	200 000 €
Allocations compensatrices	29 941 €	29 941 €	25 000 €
TOTAL	2 428 768 €	2 456 174 €	2 249 633 €

Inscription totale 2020 recettes : 7 368 974 € Inscription 2020 dépenses FNGIR : 390 000 €

M. BARREAU fait remarquer que l'EPCI reverse sur la fiscalité perçue les attributions de compensation aux communes pour un montant de 2 110 235 €.

Le Président met en exergue le poids de la fiscalité des ménages représentant un peu plus de 5 M€ et un peu moins de 2,249 M€ pour les entreprises.

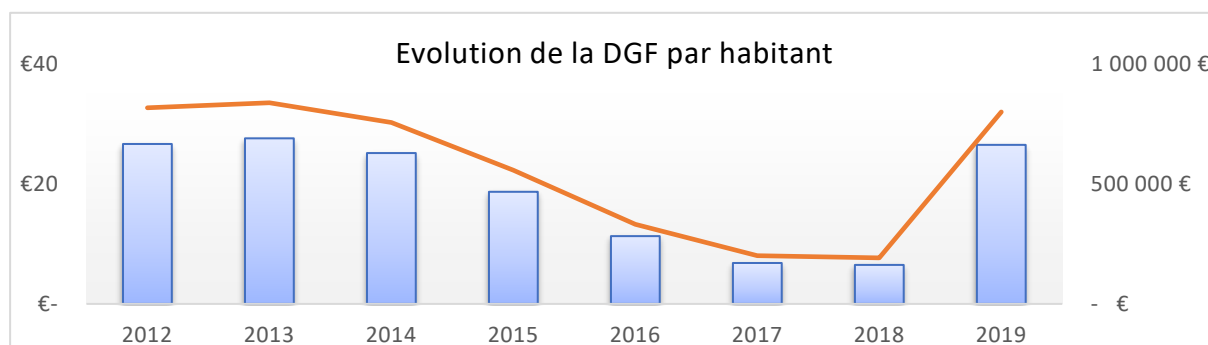
Comparatif des recettes fiscales suite au passage en F.P.U.



La partie grisée représente le montant reversé aux communes à l'euro près dans le cadre des Attributions de Compensation.

Recettes générales

Libellé	BP 2019	Réel 2019	BP 2020
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF+ DI)	473 809 €	662 889 €	531 000 €
Fonds de péréquation Intercommunal	77 617 €	84 671 €	0 €
Opération d'ordre	7 039 €	20 029 €	9 920 €



M. GERNEZ fait remarquer que le passage en F.P.U. génère une recette supplémentaire et que l'on retrouve le même niveau de D.G.F. qu'en 2014.

INVESTISSEMENTS

a / Détail des grands projets 2019

En milliers d'€	Très Haut Débit	Maison de la Petite Enfance	Autres immo.	Réseaux assainissement Zone à Fleury (budget annexe)	Equipement Lycée	Gravillonnage	Parking Plaine des sports	Construction Centre Social	Dépenses imprévues
Montant HT	4 065 K€	1 100 K€	286 K€	274 K€	1 000 K€	165 K€	66 K€	2 978 K€	325 K€
TVA		220 K€	57 K€	55 K€	200 K€	33 K€	13 K€	596 K€	65 K€
Actualisation de prix		20 K€							
TTC	4 065 K€	1 340 K€	343 K€	329 K€	1 200 K€	198 K€	79 K€	3 574 K€	390 K€
Déjà payé	3 945 K€	392 K€	0	0	0	0	0	0	0
Solde	120 K€	948 K€	343 K€	329 K€	1 200 K€	198 K€	79 K€	3 574 K€	390 K€
Report Crédit 2019	0	899 K€	42 K€	0	0	18 K€	0	0	0
Inscription 2020	120 K€	50 K€	301 K€	329 K€	1 200 K€	180 K€	80 K€	3 574 K€	390 K€
FCTVA		200 K€	37 K€		100 K€		12 K€	586 K€	
Subventions		877 K€	7 K€*	89 K€*	500 K€*		33 K€*	1 444 K€*	
Emprunt à réaliser	120 K€	0	0	0	0	0	0	1 500 K€	0
Emprunt réalisé	3 945 K€	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	0	263 K€	299 K€	240 K€	600 K€	180 K€	35 K€	44 K€	390 K€

* projection des subventions

Pour 6,2 M€ d'investissement, 50% en subventions, 25% en autofinancement et 25% en emprunt

TRES HAUT DEBIT

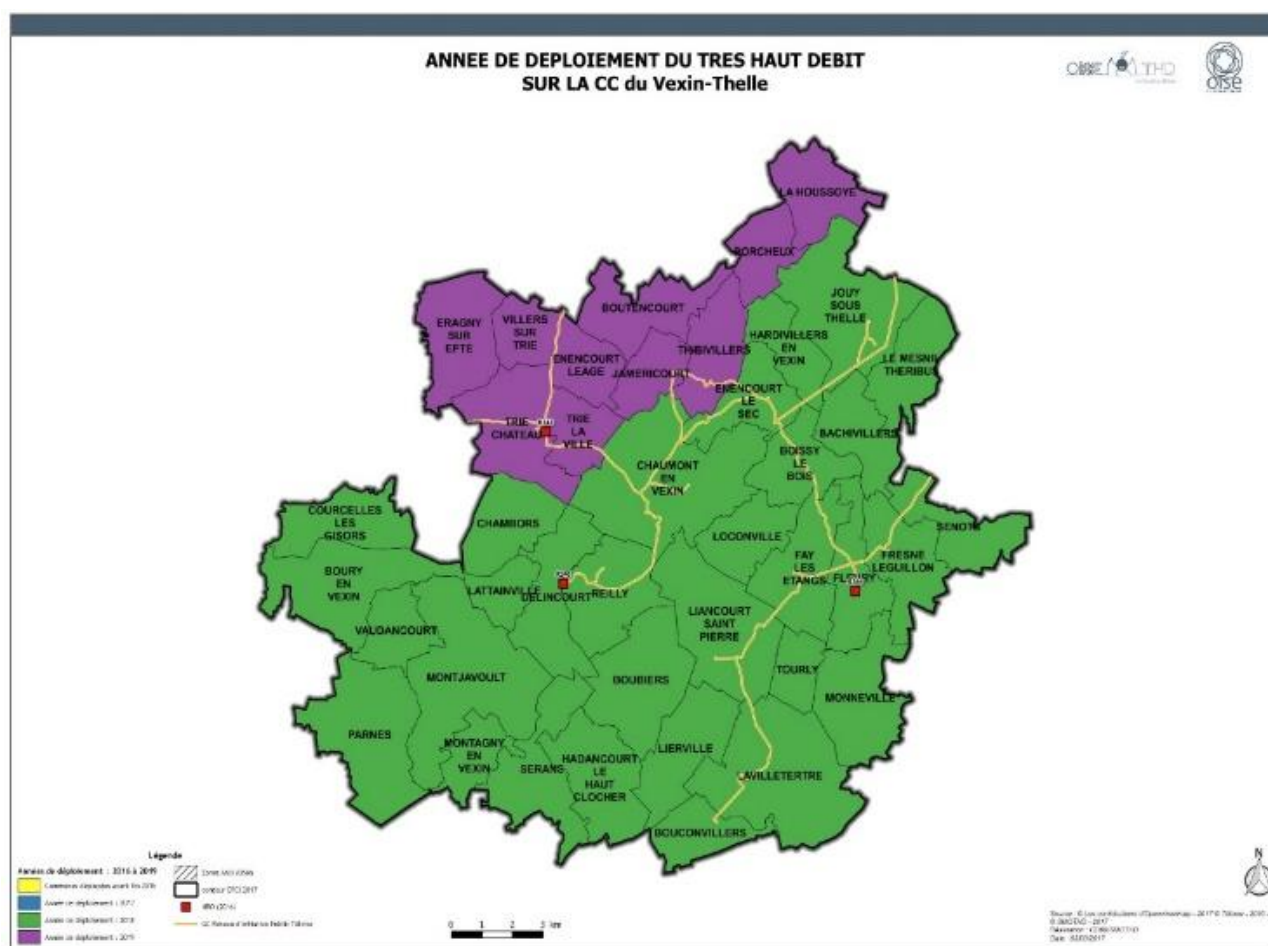
M. BARREAU explique qu'un nouvel emprunt de 120 K€ sera à contracter fin 2020 afin de financer des prises dans certains lotissements de villages notamment et non comptabilisées en amont, ce qui a généré des coûts supplémentaires.

M. GERNEZ explique que cette opération globale est financée par un emprunt à hauteur d'un peu plus de 4 M€.

M. BARREAU ajoute qu'une première tranche d'emprunt d'un montant de 2,5 M€ a été débloquée en 2018 au taux de 1,60%, puis le solde en 2019 pour un montant d'1,5 M€ au taux de 0,95%.

M. STEINMAYER demande la durée de l'emprunt de 120 K€.

Il est répondu que cela fait l'objet d'une consultation auprès des banques.



Maison de la Petite Enfance

Ouverture prévue pour septembre 2020

Dépenses (HT)		Recettes	
Construction	: 965 000 €	Région	: 300 000 €
Honoraires (études, AMO)	: 97 000 €	CAF	: 312 000 €
Aménagements intérieurs	: 38 000 €	Etat	: 210 000 €
Actualisation des prix	: 20 000 €	Autres (Département, Dassault)	: 55 000 €
		Autofinancement	: 243 000 €
TOTAL HT :	1 120 000 €	TOTAL :	1 120 000 €

De plus, la CCVT soutient à la création de 5 MAM, réparties autour des axes routiers principaux du territoire pour un total d'environ 50 000€ versés en subvention de fonctionnement aux communes de Bouconwillers, Montjavoult, Porcheux, Montagny et une autre commune à définir (Fresne, Fleury, Chaumont).

M. BARREAU souligne que le projet de multiaccueil à hauteur de 1,12 M€ est subventionné à hauteur de près de 80%.

M. MARIE explique que le chantier suit son cours sans retard à ce jour et que le budget est maîtrisé. Il espère une ouverture pour septembre. Il ajoute qu'il se tient à la disposition des élus pour toute question sur ledit projet.

Autres immobilisations

	Service	Lieu	Libellé	Montant TTC	
159 K€	Sports	Plaine des Sports	Reprise du parcours de sentier	24 000 €	
			Vidéoprotection (report 2019)	41 048 €	
			Installation de grillage terrain de foot	42 000 €	
			Chalet pour stockage et dalle en béton	6 500 €	
			Mise en place d'un sol de réception sur Street Work	11 000 €	
			Plantation d'arbres zone de jeux + bordure de route	11 000 €	
			Sonorisation terrain d'honneur	5 000 €	
			Signalétique + horloge TGBT	3 000 €	
			Tunnel d'accès terrain d'honneur	4 000 €	
			Abris pour boulo-drome	2 000 €	
		Gymnases	Mobilier pour matériel sportif au Gymnase St Euphère	2 500 €	
			Talkie Walkie	2 000 €	
14 K€	Tennis & Tourly	Balayeuse manuelle, système de contrôle d'accès	3 000 €		
		Ordures ménagères	Blancourt St Pierre	Grand balai pour Téléscopique	3 500 €
			Ponthieu	Nettoyeur haute pression	1 000 €
			Blancourt St Pierre	Signalétiques, Talkie Walkie	4 500 €
170 K€	Zone commerciale	Bacs de tri	5 027 €		
		Signalétique vente de terrains + directionnelles, mobilier	13 000 €		
		Informatique	Renouvellement/acquisition parc informatique et serveur	76 000 €	
		Réseau Maison de la Petite enfance	5 000 €		
	Portage de repas	Renouvellement de 2 réfrigérateurs	2 000 €		
		Espace Vieux-Thelle	Climatisation + film anti UV	8 000 €	
	Tables et chaises pour Vieux-Thelle en Fête		5 000 €		
	Mobiliers d'aménagement, divers		17 900 €		
	Petite-Enfance	Equipement initial mobilier, jouets, livres, ...	42 500 €		
		TOTAL	Inscription 2019 :	342 673 €	

M GERNEZ explique l'inscription du montant de 42 000 € pour la mise en place d'une clôture grillagée pour le terrain de football sur la plaine des sports. Compte tenu du nombre important de licenciés (400), le club a demandé à ce que le 3^{ème} terrain ouvert au public leur soit exclusivement réservé. Un 4^{ème} terrain près du collège sera donc ouvert au public en remplacement de ce dernier ; ce qui permet aux licenciés de bien structurer leurs activités sportives même si le public est nombreux puisqu'il sera déplacé à quelques mètres, sur un autre équipement que la CCVT vient de récupérer dans le cadre d'une procédure de bien sans maître.

Réseau d'assainissement à Fleury

Suite à l'implantation de la STEP du SMA sur la commune de Fleury, tous les habitants et entreprises des communes adhérentes au syndicat seront raccordés au réseau d'assainissement collectif. La CCVT étant propriétaire de la Z.A. à Fleury, le SMA nous demande une participation forfaitaire négociée, après déduction des subventions, d'un montant à hauteur de 185 000 € (pour 510 ml de réseaux). M. GERNEZ remercie à ce titre M. BOUCHARD et Mme MARTIN-PERROT pour avoir mené les négociations avec le président du SMA. La somme de 274 000 € est donc inscrite pour ce projet.

Equipement Lycée

Un montant à hauteur de 1,2 M€ est provisionné afin de permettre la réalisation d'infrastructure autour du futur lycée. La pression exercée auprès de M. BERTRAND, Président de la région Hauts de France, a porté ses fruits puisqu'il a cosigné un courrier à l'adresse du rectorat d'Amiens dans lequel il s'engage sur la construction d'un établissement à Chaumont-en-Vexin. L'académie nous a reçus le 13 février. Leur argument consistait à démontrer une croissance négative de la population du territoire de la CCVT. Il a donc fallu établir le contraire en argumentant sur la hausse régulière de la population du Vexin-Thelle et l'ouverture d'une classe de 6^{ème} à la dernière rentrée scolaire. Le rectorat a désormais une vision différente de notre projet et doit mener une autre étude pour laquelle il rendra son avis fin juin. Le Président remercie M. PACCAUD pour son aide régulière sur ce dossier.

M. BOUCHARD exhorte les élus à se rassembler et se battre afin d'obtenir ce lycée tant attendu qui permettra aux habitants de se fixer sur le territoire. Il rappelle que sans lycée notre territoire se paupérise. Les habitants finissent par le quitter faute d'établissement scolaire. Il laisse entrevoir les impacts que pourrait avoir un tel équipement sur l'économie de notre territoire.

M GRAMMATYKA pense que ce dossier, notamment d'un point de vue technique, est à défendre auprès du cabinet du ministre. Il ajoute que le recteur peut invalider le projet mais le ministre peut en décider autrement.

Le Président remercie les élus pour leur appui et confirme que la CCVT en fait sa priorité car il s'agit d'un projet structurant pour notre territoire.

Sur 1,2 M€, le Président ajoute qu'un montant de 40 000 € permettra de mener une étude sur l'opportunité d'un pôle tennistique. Le club de Tourly demande la conception de nouvelles infrastructures. Cette étude devrait nous aider à nous positionner entre les choix suivants :

- Soit 2 courts de tennis supplémentaires à Tourly en faisant une analyse particulière du sol
- Soit 2 courts supplémentaires à Chaumont-en-Vexin
- Soit 1 court supplémentaire à Enencourt-le-Sec
- Soit 4 courts à Chaumont-en-Vexin

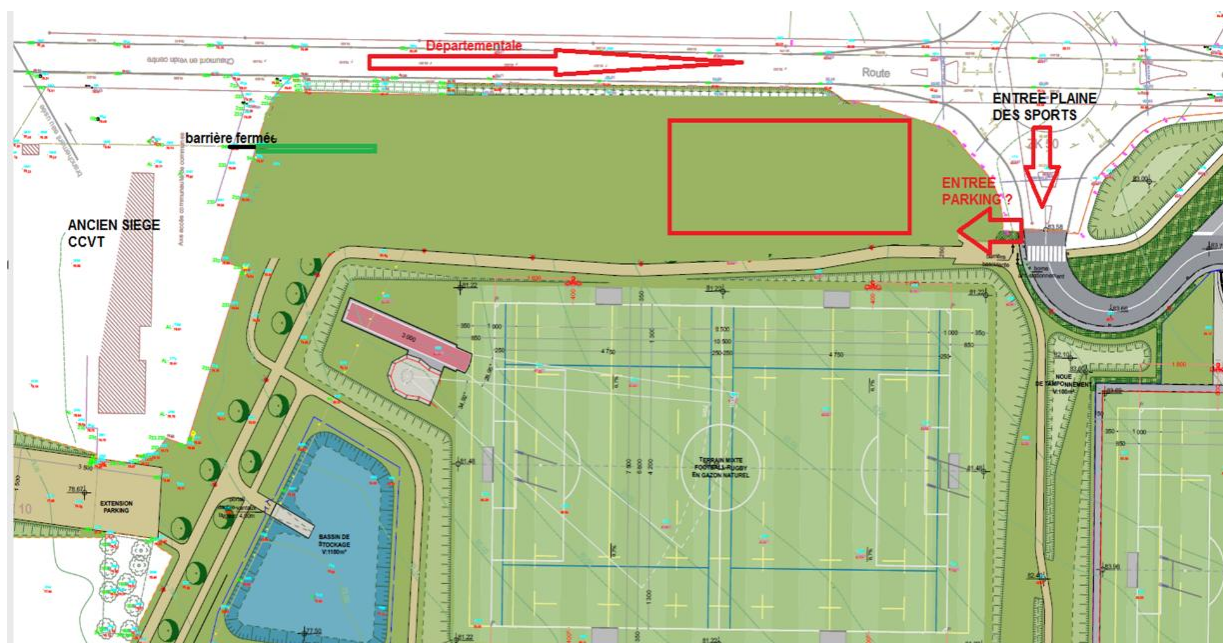
Gravillonnage

Le montant des travaux à effectuer pour le compte de la CCVT s'élève à 180 K€ :

- Parking ancien siège : 6 K€
- Parking gymnase St Exupéry : 12 K€
- Voirie déchèterie à Liancourt-Saint-Pierre : 41 K€
- Parking siège : 122 K€ (réalisé après la fin des travaux de la Maison de la Petite Enfance)

Parking de la Plaine des Sports

Afin de garantir la sécurité des usagers de la Plaine des Sports et de répondre au besoin de stationnement, la création d'un parking est proposée pour un montant de 80 000 €. Il comprendra 60 à 80 places.



Montant des travaux : 80 000 €

parking + déplacement des candélabres

Subvention (DETR): 33 000 €
FCVTA : 12 000 €

Résiduel à charge pour la CCVT :
35 000 €



Construction du Centre Social Rural

Le coût total attendu pour ce projet de 1 220 m² s'élève à 3,5 M€ TTC.

Les subventions attendues pour ce projet sont de 1,4 M€ et se décomposent comme suit :

- CAF ----- 471 887 €
- Département ----- 370 000 €
- Etat ----- 202 000 €
- Région ----- 400 000 €

Le résiduel pour la CCVT de 1,55 M€ sera financé par un emprunt sur 23 ans et sera compensé par le loyer fixé à 75 000 €/an à percevoir du CSR, locataire du bâtiment.

M. GERNEZ rappelle que 5 500 familles sont accompagnées sur le CSR sur notre territoire et souligne qu'il s'agit pour la CCVT d'une opération blanche.

M. LAROCHE demande s'il est possible de revenir sur le dossier « gendarmerie ».

Le Président rappelle que ce dossier comprend un historique de plusieurs années. Les interlocuteurs (SA HLM, Responsables de l'immobilier et du logement de la Gendarmerie, et le Département de l'Oise représenté par Mme LEFEBVRE et Mme LEVESQUE) se sont réunis. Cette réunion avec la CCVT a permis de relancer le dossier qui est en cours d'élaboration. Il est prévu 7 logements pour les gendarmes. Une somme a été budgétée par les services de l'Etat pour réhabiliter les logements actuels de la caserne en mauvais état. Certains gendarmes sont actuellement logés à l'extérieur faute de place. Il convient d'agir au plus vite afin que les gendarmes puissent se loger correctement. Les caractéristiques du montage sont les suivants :

- ✓ La CCVT s'engage à céder le terrain de 3 000 m² à l'euro symbolique ou plus en fonction des nécessités de la S.A. HLM.
- ✓ Le Département de l'Oise s'engage auprès du bailleur à une garantie d'emprunt
- ✓ Enfin, la SA HLM du Département de l'Oise s'engage en qualité de porteur de la construction et bailleur locatif par la suite.

Nous avons 2 ans pour sortir le dossier.

Dépenses imprévues

Une enveloppe de 390 000€ est réservée au titre de la réalisation des dépenses imprévues d'investissements et 350 511 € en fonctionnement pour l'année 2020.

b / Etat de la dette

Emprunt CCVT au 31/12/2019

Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Date de prêt	Capital emprunté	Durée (an)	Taux initial		Taux renégocié	Capital restant dû	Annuité 2020	Date de fin
Zone d'activité PAD	CA Brie Picardie	30/11/10	1 300 000 €	15	3,20%	Fixe	-	594 533 €	110 478 €	15/11/25
Travaux Hôpital	CA Brie Picardie	11/10/10	200 000 €	15	3,20%	Fixe	-	91 467 €	16 997 €	15/11/25
		11/10/10	800 000 €	15	3,20%	Fixe	-	365 867 €	67 986 €	15/11/25
Plaine des Sports	CA Brie Picardie	13/07/12	400 000 €	15	5,14% Révisable actuel 0,90%		-	213 333 €	36 922 €	13/10/27
		10/01/15	400 000 €	12	5,35%	Fixe	2,05%	251 090 €	34 350 €	10/01/27
	Caisse d'Epargne	05/07/12	400 000 €	15	4,96%	Fixe	1,60%	248 801 €	38 433 €	25/10/27
	Caisse des Dépôts	13/07/12	300 000 €	16	3,04%	Fixe	-	170 000 €	24 939 €	01/11/28
	Banque Populaire	18/07/12	1 000 000 €	15	4,70%	Fixe	3,20%	609 755 €	87 598 €	20/11/27
Très Haut Débit	CA Brie Picardie	24/05/18	2 500 000 €	25	1,60%	Fixe	-	2 307 036 €	122 173 €	16/09/42
Très Haut Débit	CA Brie Picardie	31/07/19	1 444 000 €	20	0,95%	Fixe	-	1 368 019 €	79 648 €	21/11/38
TOTAL								6 219 901 €	619 524 €	

Emprunt nouveau pour 2020

Centre Social Rural		2020	1 500 000 €	23	Fixe	-			2043
---------------------	--	------	-------------	----	------	---	--	--	------

Inscription 2020 : Capital 478 000 €

Intérêts : 141 250 €

Ces emprunts représentent un montant de 300 € par habitant.

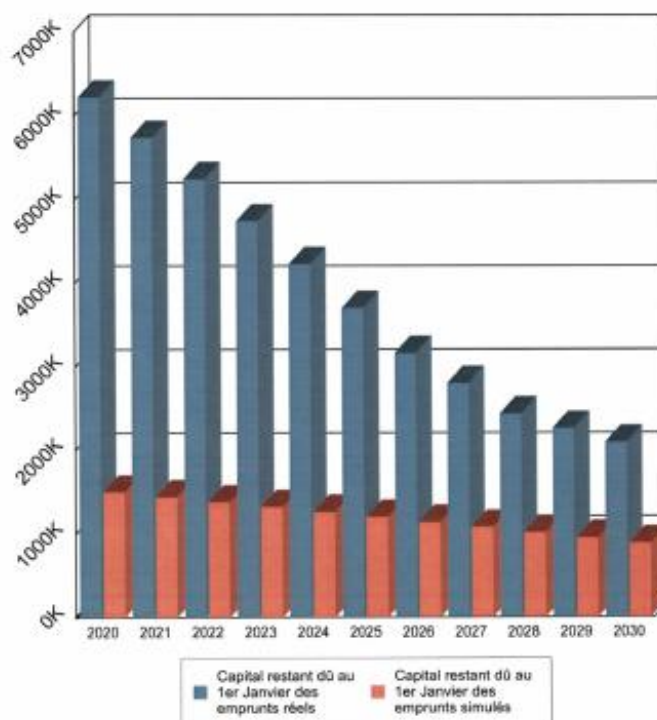
Chapitre III

b

Projection dette sur 10 ans

Projection avec l'emprunt du Centre Social

Capacité de désendettement
CCVT : 4 ans
Moyenne nationale : 5 ans
Seuil d'alerte : 7 ans



c / Virement du fonctionnement à l'investissement

Afin de réaliser les opérations précédemment détaillées, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est inscrit en 2020 pour la somme de 1 159 309 €.

Ainsi, nous affectons un autofinancement de près 1,5 M€

- 1 159 309 € du fonctionnement
- 336 583 € d'excédent d'investissement 2019

d / Présentation formalisée d'investissements

Dépenses d'investissements en K€

Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	Report	Nouveau crédit 2020	BP 2020
Déficit d'investissement	432	-	-	-	-
Opérations financières et d'ordre	413	415	-	539	539
Dépenses imprévues	290	-	-	390	390
Opérations non affectées	433	239	42	301	343
Centre Social Rural	-	-	-	3 574	3 574
Gare Multimodale	-	-	-	-	-

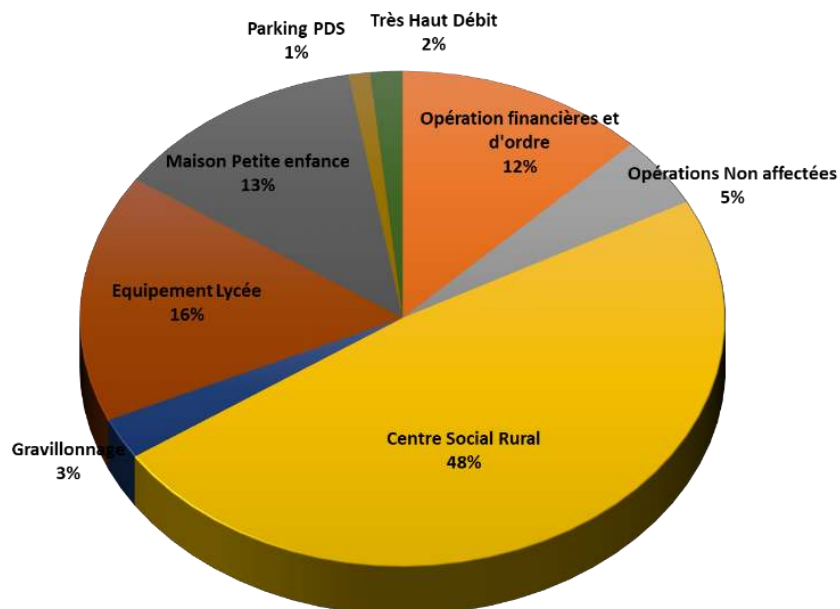
Gendarmerie	-	-	-	-	-
Gravillonnage	36	-	18	180	198
Equipement Lycée	1 200	-	-	1 200	1 200
Maison de la Petite Enfance	1 277	336	899	49	948
Parking Plaine des sports	-	-	-	80	80
Très Haut Débit	961	874	-	120	120
TOTAL	5 042	1 864	959	6 433	7 392

Recettes d'investissement en K€

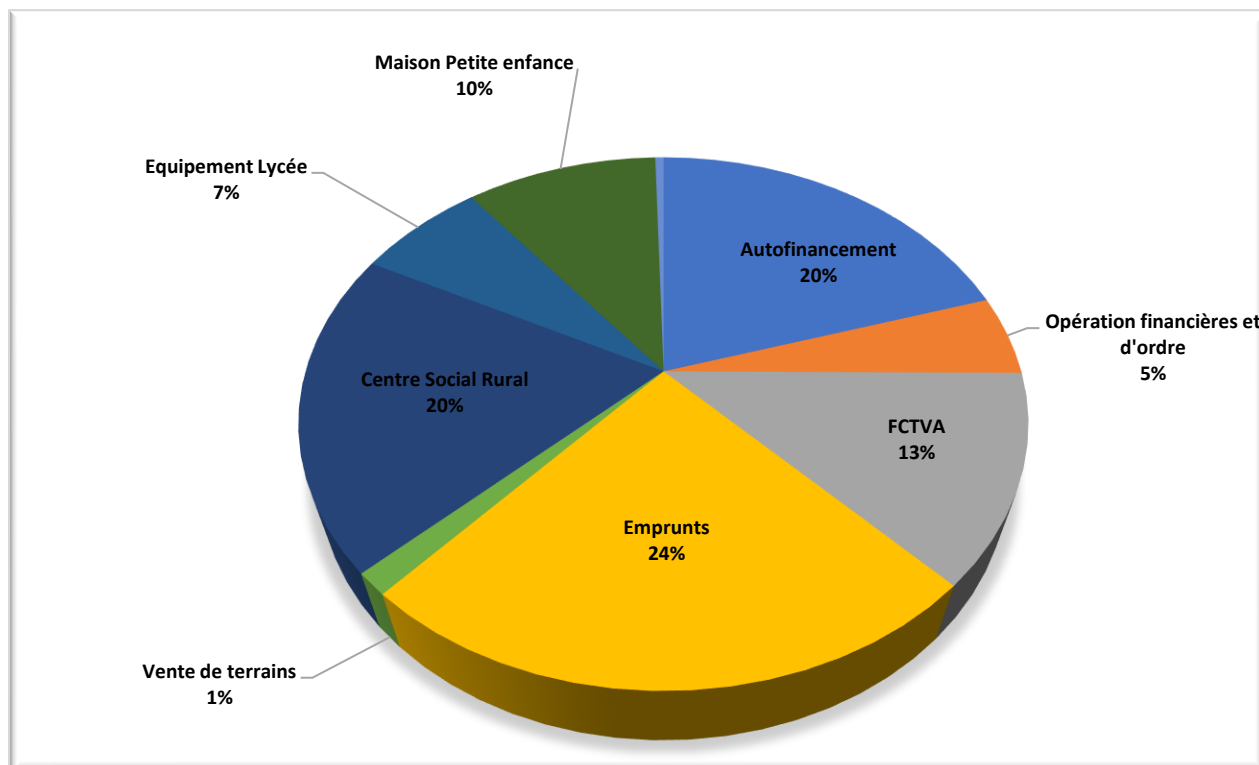
Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	Report	Nouveau crédit 2020	BP 2020
Autofinancement	1 695	444	-	1 496	1 496
Opérations financières et d'ordre	360	449	-	359	359
FCTVA	385	45	-	935	935
Emprunts et subventions non affectés	1 504	1 573	-	1 770	1 770
Produits des cessions	211	-	-	100	100
Centre Social Rural	-	-	-	1 444	1 444
Gare Multimodale	4	4	-	-	-
Gendarmerie	-	-	-	-	-
Gravillonnage	-	-	-	-	-
Equipement Lycée	-	-	-	500	500
Maison de la Petite Enfance	883	116	705	50	755
Parking Plaine des sports	-	-	-	33	33
Très Haut Débit	-	-	-	-	-
TOTAL	5 042	2 631	705	6 687	7 392

e / Graphiques d'investissement 2020

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Fonctionnement

1 / Attributions de compensation : Inscription 2020 pour un montant de **2 110 235 €**

Communes	Produit transféré	Parts CPS	Charges transférées	Attributions définitives
Boubiers	4 265 €	1 487 €	-	5 752 €
Bouconvillers	30 386 €	924 €	-	31 310 €
Boury-en-Vexin	23 645 €	1 132 €	-	24 777 €
Boutencourt	6 032 €	42 €	-	6 074 €
Chambors	9 692 €	25 €	-	9 717 €
Chaumont en Vexin	241 873 €	70 021 €	38 506 €	273 388 €
Courcelles les Gisors	27 093 €	4 599 €	-	31 692 €
Delincourt	3 813 €	288 €	-	4 101 €
Enencourt-Léage	6 254 €	4 838 €	-	11 092 €
Eragny sur Epte	120 272 €	7 078 €	-	127 350 €
Fay-les-Etangs	3 684 €	104 €	-	3 788 €
Fleury	71 985 €	8 554 €	-	80 539 €
Fresnes L'Eguillon	5 460 €	2 639 €	-	8 099 €
Hadancourt le Ht Clocher	16 835 €	2 229 €	-	19 064 €
Jaméricourt	1 589 €	117 €	-	1 706 €
Jouy sous Thelle	30 717 €	11 923 €	-	42 640 €
La Corne en Vexin	512 934 €	4 229 €	-	517 163 €
La Houssoye	11 521 €	3 329 €	-	14 850 €
Lattainville	718 €	2 494 €	-	3 212 €
Lavilletertre	11 565 €	2 420 €	-	13 985 €
Le Mesnil Théribus	10 369 €	4 090 €	-	14 459 €
Liancourt St Pierre	14 923 €	3 150 €	-	18 073 €
Lierville	78 755 €	1 929 €	-	80 704 €
Loconville	1 565 €	121 €	-	1 686 €
Monneville	23 400 €	12 219 €	-	35 619 €

Montagny en Vexin	15 647 €	14 835 €	-	30 482 €
Montjavoult	8 113 €	991 €	-	9 104 €
Parnes	31 093 €	1 792 €	-	32 885 €
Porcheux	4 910 €	1 €	-	4 911 €
Reilly	64 517 €	-	-	64 517 €
Senots	3 383 €	461 €	-	3 844 €
Serans	11 746 €	521 €	-	12 267 €
Thibivillers	3 626 €	598 €	-	4 224 €
Tourly	1 910 €	436 €	-	2 346 €
Trie Château	556 882 €	188 €	-	557 070 €
Trie la Ville	995 €	2 472 €	-	3 467 €
Vaudancourt	4 138 €	140 €	-	4 278 €
TOTAL	1 976 325 €	172 416 €	38 506 €	2 110 235 €

2 / Déchèterie et ordures ménagères : **2 698 000 € pour 2020 (Hors salaires et investissements)**

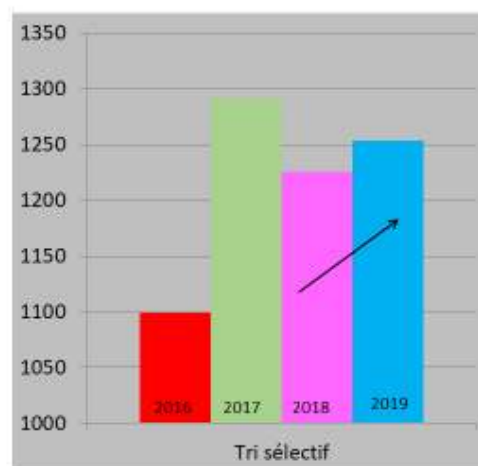
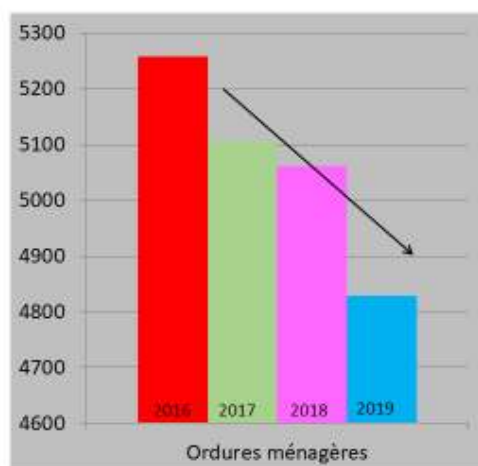
Libellé Dépenses Marchés publics	BP 2019	Réalisé 2019	Actualisation marchés	BP 2020	Coût / habitant
Déchèterie Liancourt St Pierre	355 000 €	335 078 €	+ 7,98 %	370 000 €	17,86 €
Déchèterie Gisors	100 000 €	60 984 €	-	80 000 €	23,00 €
Point propre Porcheux	70 000 €	64 804 €	+ 7,98 %	72 000 €	3,47 €
SS Total Déchèteries	525 000 €	460 866 €		522 000 €	22,15 €
Collecte des déchets	1 100 000 €	1 035 350 €	+ 8,47 %	1 180 000 €	56,95 €
Traitement des déchets	900 000 €	831 967 €	+ 7,67 %	915 000 €	44,40 €
SS Total OM + OE	2 000 000 €	1 867 317 €		2 095 000 €	101,35 €
Divers fonctionnement	62 370 €	37 993 €		81 600 €	
TOTAL Général	2 587 370 €	2 366 177 €		2 698 600 €	126,54 €

Dépenses liées au service : 81 600 €

Achat bacs résiduel destiné à la revente aux administrés 6 500 €
Entretien et maintenance des équipements 19 400 €
Calendriers de collecte 12 900 €
Eau, électricité, carburant ... 10 100 €
Entretien et maintenance des bâtiments 9 700 €
Entretien des espaces verts 8 000 €
Petits équipements et vêtements de travail 6 150 €

Formations	2 900 €
Divers	5 950 €

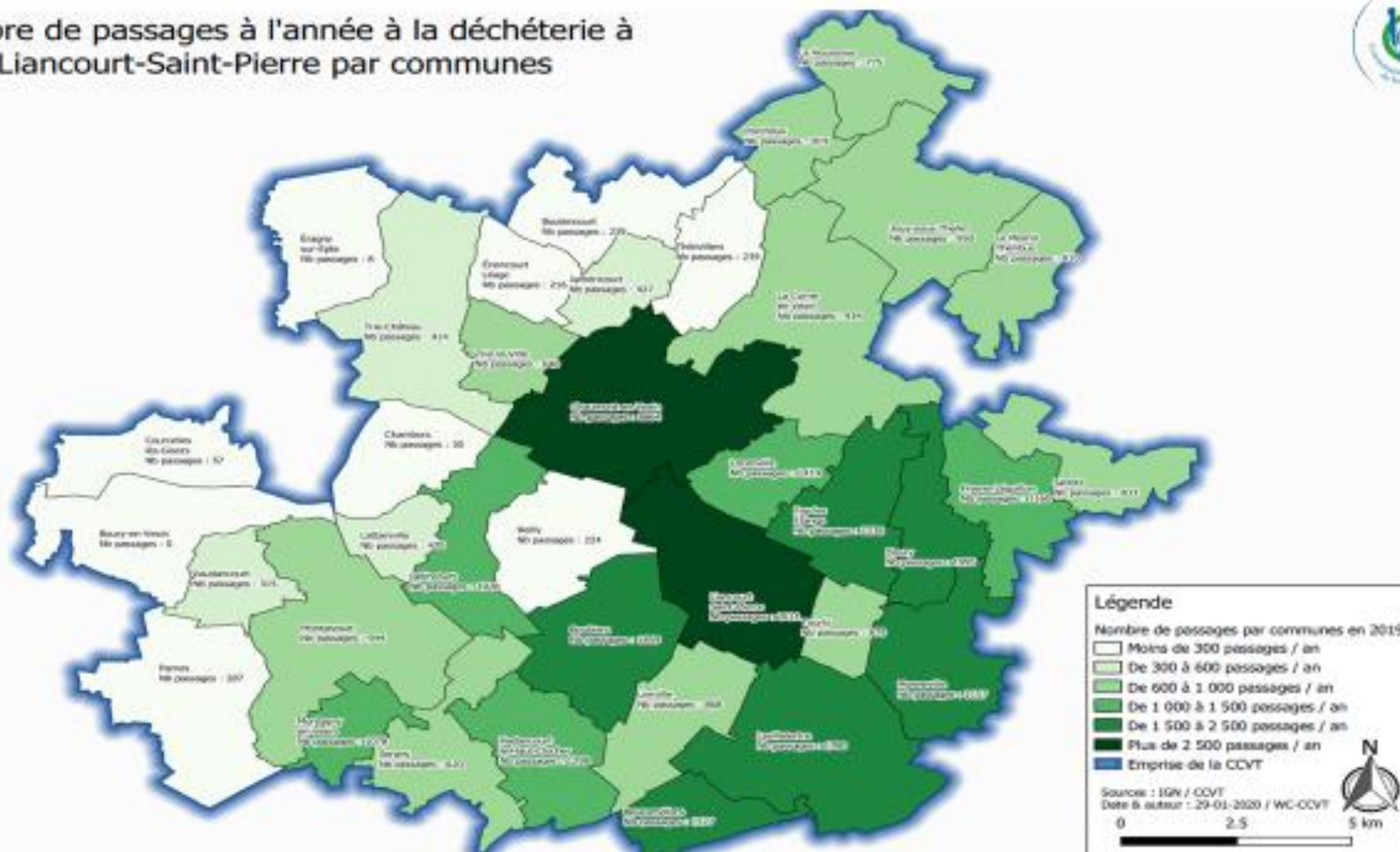
Bilan des tonnages de collecte en porte à porte pour les ordures ménagères et le tri sélectif

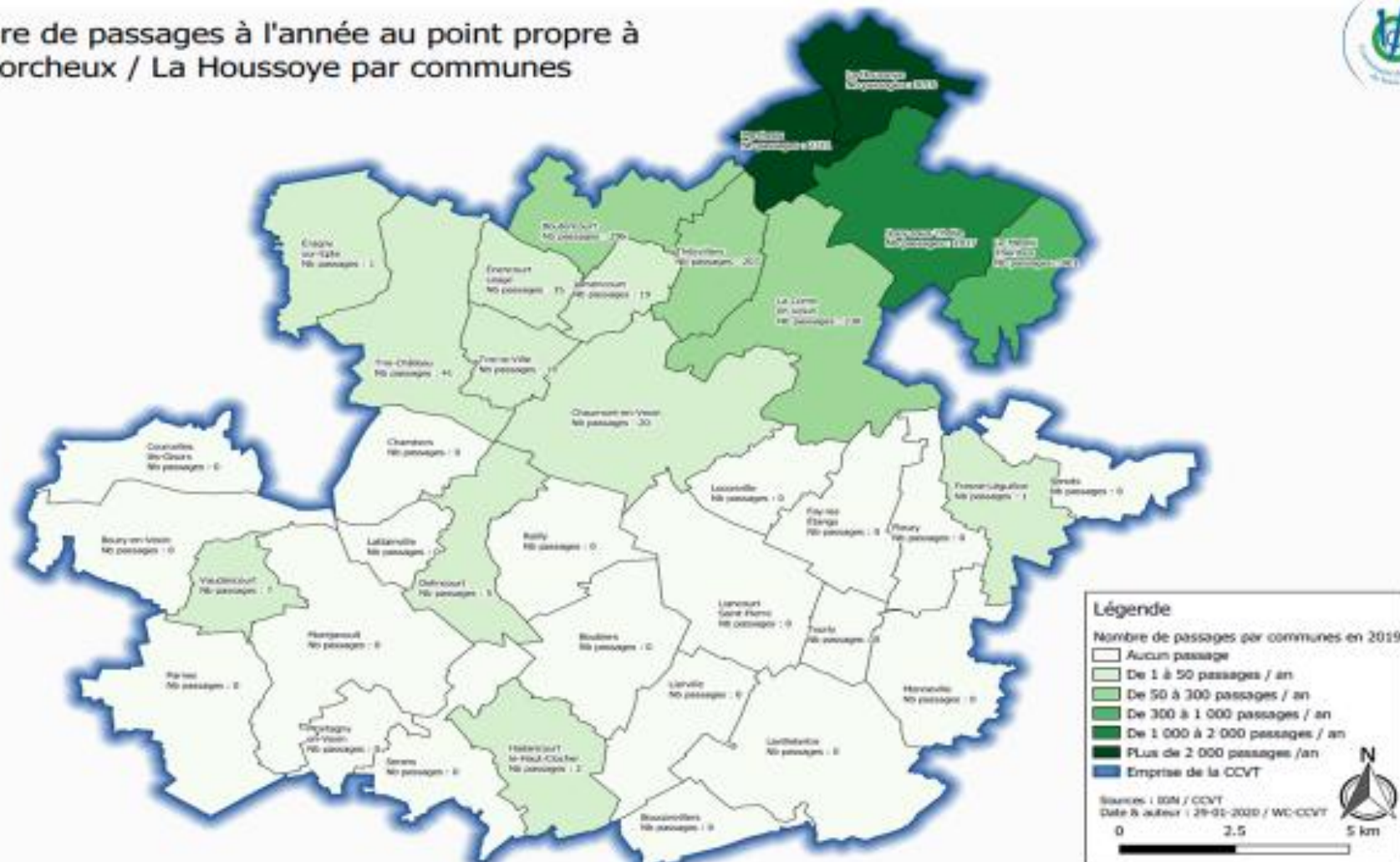


33

Le Président remercie Mme BARALLE, chargée de mission, et M. MORIN, vice-président en charge des O.M., pour leur travail et constate que le choix effectué en son temps concernant les nouvelles consignes de tri s'avère être le bon puisque les O.M. diminuent tandis que le tri sélectif augmente.

Nombre de passages à l'année à la déchèterie à Liancourt-Saint-Pierre par communes





M. BARREAU souligne le nombre de passages, soit environ 50 000 passages, sur la déchèterie à Liancourt-St-Pierre et sur le point propre de Porcheux en 2019 ; ce qui correspond à une moyenne de 250 passages par jour qui certains jours de printemps peut aller jusqu'à 800.

Le Président souligne le travail et la responsabilité des gardiens qui en découlent. Il déplore que des remorques ne soient toujours pas bâchées ce qui génère des pertes et des nuisances sur la route. Une communication est régulièrement faite dans le Vexinfo sur le bâchage. Ce non-respect est susceptible d'être verbalisé.

Recettes Service Ordures ménagères : **Inscription 2020 2 672 591 €**

Libellé recettes	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
TEOM taux de 14,46 %	2 253 138 €	2 266 091 €	2 266 091 €
Adelphe / CITEO	300 000 €	465 331 €	350 000 €
Déchèterie Liancourt St Pierre	50 000 €	93 599 €	50 000 €
Point propre Porcheux	-	5 903 €	-
Bacs Résiduel vendus aux administrés			6 500 €
TOTAL	2 603 138 €	2 830 924 €	2 672 591 €

3 / Masse salariale : Inscription 2020 - dépenses 1 522 050 € et recettes 27 000 €

Pour 36 agents à fin décembre 2020 (avec ouverture Multi-accueil)

Libellé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Titulaires	636 300 €	586 432 €	644 900 €
Contractuels	238 100 €	167 448 €	315 600 €
Intérimaires	30 000 €	32 527 €	34 300 €
Charges patronales et autres	471 200 €	393 669 €	527 250 €
TOTAL	1 375 600 €	1 180 076 €	1 522 050 €

Libellé	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Remboursement sur rémunérations	31 650 €	43 278 €	27 000 €
TOTAL	31 650 €	43 278 €	27 000 €

Le Président justifie la différence entre réalisé 2019 et BP 2020 par de nouvelles charges salariales :

- 7 emplois supplémentaires à destination de la Maison de la Petite Enfance à partir de juin (charges équilibrées pour partie par les dotations de la CAF et la participation des familles)
- le recrutement d'une responsable des marchés publics depuis le 9 mars (65 consultations passées dans une année). Ce poste complexe et essentiel nécessite une rigueur comme nous le montrera le contrôle de la CRC. A ce titre, il informe que les agents ont dû fournir un nombre très

important d'éléments ayant représenté + 300 heures de travail et aujourd'hui le magistrat mandaté pour ce contrôle continu à demander de nouveaux éléments. Ce poste Marchés Publics devrait sécuriser le mode de fonctionnement de la CCVT.

M. MORIN souligne la compétence des agents de la CCVT et précise que certains d'entre eux mériteraient certainement des salaires plus élevés. Ces bas salaires incitent peut-être certains d'entre eux à quitter la collectivité.

Le Président répond que le service des ressources humaines exerce une vigilance toute particulière en matière de politique salariale. Il fait remarquer que des agents de catégorie C sont sur des emplois de direction et que la CCVT doit respecter les grilles salariales. Si l'on considère le ratio masse salariale / habitant, la masse salariale de la CCVT est inférieure à la moyenne nationale de - 38,27 % en 2020.

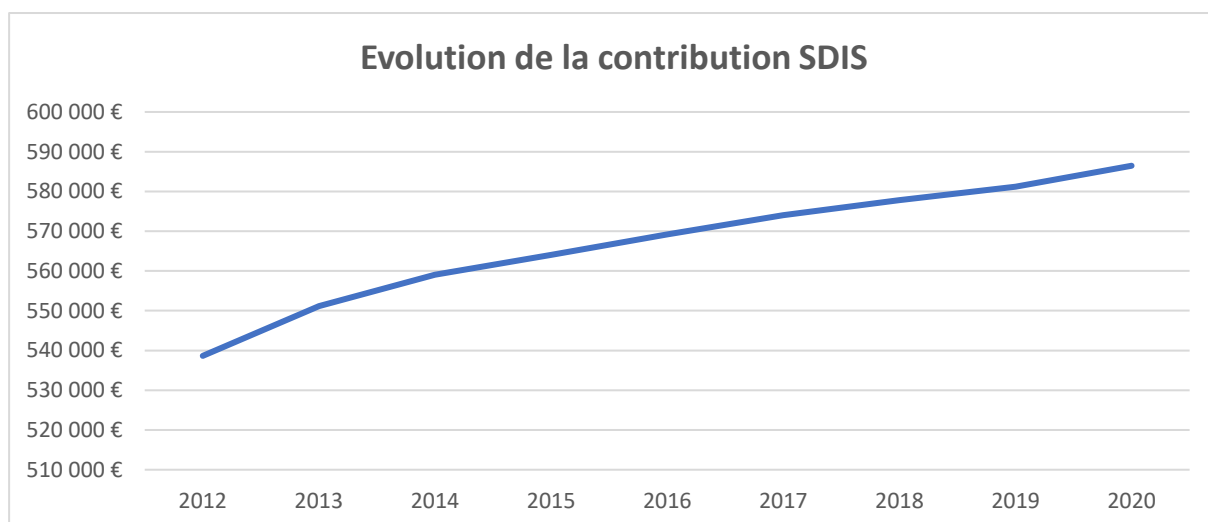
Elus (1 Président et 5 vice-présidents) : Inscription 2020 : 127 500 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Indemnités	91 000 €	88 322 €	92 000 €
Cotisations retraite	5 000 €	3 746 €	5 000 €
Cotisations Sec. Soc.	14 000 €	16 813 €	29 500 €
Autres	1 000 €	894 €	1 000 €
TOTAL	111 000 €	109 775 €	127 500 €

Compte tenu des élections 2020, Il est obligatoire de prévoir que tous les vice-présidents soient issus de communes de + 500 habitants (impact sur les cotisations de sécurité sociale).

4 / Service Incendie (SDIS) : 586 461 € . Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Année	Contribution	Evolution en %
2013	538 645 €	2,32
2014	551 137 €	1,44
2015	559 078 €	0,89
2016	564 048 €	0,91
2017	569 171 €	0,85
2018	577 806 €	0,66
2019	581 164 €	0,58
BP 2020	586 461 €	0,91



5 / Versement Syndicat SMCNV : 625 000 €

Année	Contribution
2013	435 000 €
2014	432 500 €
2015	402 800 €
2016	404 000 €
2017	430 000 €
2018	427 500 €
2019	432 000 €
BP 2020	625 000 €

M. GERNEZ explique que dans le cadre du renouvellement de la DSP pour 12 ans, l'agrandissement du complexe aquatique se révèle nécessaire. En effet, afin de le rendre plus attractif et ainsi d'augmenter le nombre d'entrées, la création d'une zone extérieure composée d'un bassin chauffé et d'attractions (pentaglis, splashpad, ventraglis), une zone bien-être composée d'un bassin balnéo, sauna et hammam, de grotte de sel, douches sensorielles, etc...et d'une zone de vestiaires collectifs est prévue. Le montant des travaux, honoraires compris s'élève à 3 408 516 €. Il est porté par le syndicat (SMCNV) sous 2 formes :

- 1 subvention d'investissement à RECREA pour 104 000 € sur 12 ans
- 1 emprunt de 1 235 000 €
- 1 M€ de subventions

La CCVT augmente donc sa participation au SNCNV pour équilibrer le budget, à l'instar de la CCVN qui versera la même contribution que la CCVT.

6 / Subventions versées : 423 197 €

Organisme	Sollicité en 2019	Versé en 2019	Sollicité en 2020
Amicale des pompiers	500 €	500 €	500 €
Bien vivre ensemble	1 000 €	1 000 €	870 €
MOAT	2 500 €	2 172 €	3 000 €
Restos du cœur	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Scouts de France	500 €	500 €	500 €
OGEF (Cap au Nord)	-	-	500 €
Association sportive Golf Rebetz (JO 2024)	-	-	15 000 €
Tennis Club de la Troësnes	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Tennis à l'école	7 200 €	6 032 €	9 216 €
CSC Foot à l'école	3 600 €	1 800 €	9 000 €
CSC Foot (tournoi)	1 630 €	1 630 €	1 500 €
Escrime Vexin Thelle	11 000 €	9 240 €	9 072 €
Basket club	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Basket club (coupe de l'Oise)	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Club Vexin Thelle Athlétic	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Collège St Ex (transports PSD)	3 000 €	595 €	3 000 €
Assoc Sportive Maupassant	1 000 €	500 €	1 000 €
Foyer socio éducatif GDM	2 000 €	1 727 €	2 000 €
Foyer socio éducatif St Ex	2 000 €	1 577 €	2 000 €
Aqua Vexin	58 680 €	21 238 €	58 680 €
Maillage MAM	48 264 €	-	48 264 €
ACS Reilly (Fête Osier)	-	-	2 000 €
Atout Cœur (Royal Jump)	12 700 €	11 485 €	13 000 €
ACAM Montagny (Jardins)	2 000 €	2 000 €	2 000 €
AL' DENTE	2 500 €	2 500 €	3 700 €
Festival du Vexin	3 000 €	2 400 €	3 000 €
Maison Avron	2 000 €	2 000 €	2 000 €
La Communauté des Chemins	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Le Bonheur dans le Pré	-	-	1 000 €
Office de la culture Chaumont	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Ecole de Musique (Chaumont)	1 500 €	1 500 €	900 €
Frasa Music Live (trie la Ville)	900 €	900 €	900 €
ACAM (Ecole de musique)	-	-	900 €
Centre Social Rural	139 320 €	113 529 €	139 709 €
Oise ouest Initiative	12 500 €	12 181 €	13 000 €
Maison de l'Emploi et de la Formation	48 200 €	48 154 €	63 486 €
TOTAL	380 994 €	258 660 €	423 197 €

Le Président ajoute que le golf de Rebetz a été sélectionné comme base arrière pour les jeux olympiques 2024. La CCVT verse une participation à l'association sportive du club. Il s'agit de valoriser le territoire en termes de communication et d'image.

Mme DELANDE demande des précisions sur l'intitulé « Le bonheur dans le pré ».

Le Président invite M. CARRERAS, responsable du service Tourisme, culture et communication à répondre sur ce point.

M. CARRERAS présente la demande formulée en commission suite à la sollicitation de plusieurs artistes locaux consistant à mettre en place des journées « portes ouvertes » sur le territoire. La logistique liée à un tel rendez-vous était trop lourde pour le faire en interne, les membres de la commission tourisme et culture ont alors proposé de subventionner l'association « le bonheur dans le pré » à Montjavoult pour que cette dernière organise ce RV. Cette association organise le festival de musique « Musicavoult » à Montjavoult. Elle avait déjà proposé un budget et des artistes étaient déjà réunis autour de ce projet. Ainsi, cette année 13 artistes ouvriront leurs ateliers durant 2 week-ends en oct-nov dans 7 communes du Vexin-Thelle (dates, nombre d'artistes et de communes seront précisés au moment du bouclage de la manifestation). Cette subvention permettra de les accompagner dans cette démarche.

7 / Social :

Dépenses : 456 130 € (Hors salaires et investissements)

Dépenses Petite enfance	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Reversement CAF aux communes	250 000 €	240 209 €	250 000 €
Activités Halte Garderie (MPTE à partir de septembre 2020)	32 270 €	14 203 €	69 090 €
Activités RAM (MPTE à partir de septembre 2020)	19 900 €	13 369 €	19 600 €
TOTAL	302 170 €	267 780 €	338 690 €

Dépenses Portage de repas	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Plateaux repas	74 800 €	73 562 €	88 300 €
Location véhicule	16 200 €	12 067 €	16 200 €
Carburant	3 500 €	3 124 €	3 500 €
Divers fonctionnement	5 460 €	2 952 €	6 090 €
TOTAL	99 960 €	91 705 €	114 090 €

Recettes : 547 000 €

Recettes	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Petite enfance	337 500 €	423 873 €	432 500 €
Portage de repas	91 000 €	108 860 €	112 000 €
Centre social	2 500 €	-	2 500 €
TOTAL	431 000 €	532 733 €	547 000 €

Le Président précise qu'au vu de la réglementation, le service doit être soumis à une TVA de 10% au-delà de 90 000 € de recettes. Considérant le public concerné par la livraison des repas à domicile, il est proposé de ne pas répercuter la TVA sur le prix du plateau vendu. Cela représente une augmentation de 6000 € pour 16 000 repas à l'année qui sera prise en charge par l'ECPI.

8 / Sports : 542 450 €

	Plaine des sports			Gymnases			Pôle tennistique			TOTAL
	BP 2019 En €	REEL 2019 En €	BP 2020 En €	BP 2019 En €	REEL 2019 En €	BP 2020 En €	BP 2019 En €	REEL 2019 En €	BP 2020 En €	BP 2020 En €
Eau, électricité, carburant	52 000	48 596	83 000	45 000	31 185	44 000	7 200	5 475	7 300	134 300
Entretien des bâtiments	11 500	9 161	24 000	65 800	30 017	71 350	14 200	7 149	7 500	102 850
Entretien des terrains	64 100	52 621	81 500	7 500	7 170	15 000	-	-	-	96 500
Petits équipements	15 500	6 816	20 500	15 600	6 643	15 500	5 400	4 980	8 100	44 100
Nettoyage des locaux	21 000	18 418	21 000	30 000	22 908	30 000	3 800	3 888	4 000	55 000
Remplacement module Skate Park	20 000	-	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000
Remplacement des systèmes de douches	-	-	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000
Remplacement portes d'entrée	-	-	-	-	-	15 000	-	-	-	15 000
Remplacement des luminaires	-	-	-	-	-	33 000	-	-	-	33 000
Divers fonctionnement	4 450	3 732	7 850	5 200	3 627	10 000	4 450	2 071	3 850	21 700
TOTAL	188 550	139 344	277 850	169 100	101 550	233 850	35 050	23 563	30 750	542 450

Recettes services sports : 88 589 €

	Plaine des sports			Gymnases			Pôle tennistique			TOTAL
	BP 2019 En €	REEL 2019 En €	BP 2020 En €	BP 2019 En €	REEL 2019 En €	BP 2020 En €	BP 2019 En €	REEL 2019 En €	BP 2020 En €	BP 2020 En €
Utilisation de l'équipement	64000	66229	66000	12000	5381	12000	-	-	-	78000
Autres		974	-		332	10589	-	-	-	10589
TOTAL	64000	67203	66000	12000	5713	22589	-	-	-	88589

M. BARREAU apporte les précisions suivantes :

66 K€ = Convention avec la Commune de Chaumont en Vexin pour les frais d'électricité et d'eau en autres sur la Plaine des Sports

10 589 = Subvention pour le remplacement des luminaires dans les gymnases

9 / Frais généraux Dépenses : 546 567 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Entretien et maintenance des bâtiments	110 223 €	40 673 €	117 882 €
Assurances	39 000 €	27 667 €	40 000 €
Eau, électricité, carburant, alimentation	35 500 €	27 817 €	39 500 €
Affranchissement, téléphone	32 000 €	26 525 €	32 000 €
Fournitures d'entretien, administratives, petits équipements, ...	29 150 €	15 362 €	23 810 €
Honoraires	27 200 €	32 510 €	38 000 €
Taxes foncières et taxe local d'équipement	25 000 €	8 741 €	25 000 €
Cotisations Pays, ADTO, CNAS, UMO, ADICO...	20 800 €	18 950 €	21 000 €
Entretien des espaces verts et des voiries	18 200 €	16 775 €	26 700 €
Divers	17 900 €	15 439 €	20 000 €
Bornes électrique SE60	10 000 €	7 500 €	10 000 €
Etude qualité de l'Air	-	-	17 000 €
Formations	9 500 €	6 887 €	18 200 €

Entretien des véhicules	7 500 €	8 550 €	10 500 €
Réception (vœux, conseil, CLECT)	5 000 €	2 272 €	5 000 €
Services bancaires et assimilés	4 500 €	1 460 €	2 000 €
Indemnité Trésorière	2 000 €	1 202 €	2 000 €
Titres annulés sur exercice antérieur et créances irrécouvrables	2 000 €	3 €	96 975 €
TOTAL	395 473 €	258 333 €	546 567 €

Le Président revient sur les libellés suivants :

- ✓ 18 200 € : les élus ont décidé, lors de la réunion d'informations SIMCO, de souscrire à cette application aidant les mairies à concevoir leur budget et à établir des perspectives budgétaires.
- ✓ 25 000 € : au titre des TF et de la TLE pour laquelle rien n'a encore été sollicité par la ville concernant le parking à Chaumont-en-Vexin.
- ✓ 96 975 € : concernant une provision de 42 540 € dédié au contentieux de Bachivillers pour lequel un retour de la DGFP est attendu sur les sommes dues par la commune à l'EPCI en termes d'emprunts et une régularisation de 54 435 € suite à erreur d'imputation pour la subvention du multi-accueil.

Recettes frais généraux : 66 700 €

Libellé Recettes	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Loyers, reversement TEOM, espaces vert	59 800 €	57 015 €	48 800 €
Reversement frais de secrétariat SMCNV	17 900 €	17 900 €	17 900 €
Produits des cessions		85 616 €	-
Sortie ex-commune Bachivillers	-	42 540 €	-
FCTVA de fonctionnement	-	7 659 €	-
Divers	-	3 990 €	-
TOTAL	77 700 €	214 720 €	66 700 €

10 / Assainissement Dépenses : 405 785 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Etude prise de compétences Eau Assainissement	242 000 €	-	242 678 €
Solde étude GEMAPI	2 500 €	-	2 500 €
Versement aux syndicats GEMAPI	49 528 €	1 879 €	104 007 €
Entretien des cours d'eau	55 500 €	2 940 €	55 500 €

Divers	1 850 €	854 €	1 100 €
TOTAL	351 378 €	5 673 €	405 785 €

Recettes : 117 847 €

Libellé Recettes	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Subvention Etude prise de compétence Eau Assainissement	204 000 €	128 083 €	76 851 €
Taxe GEMAPI	49 528 €	40 996 €	40 996 €
TOTAL	253 528 €	169 079 €	117 847 €

Le Président se dit inquiet concernant la GEMAPI imposée par l'Etat (qui permet aujourd'hui de collecter la taxe) mais pour laquelle il est difficile de maîtriser les coûts des travaux. Il cite l'exemple du problème des eaux de ruissellement à Boubiers/Lavillettertre et l'érosion de la berge à Courcelles-les-Gisors générant des travaux d'urgence de mise en sécurité alors que les syndicats à qui la CCVT a transféré la compétence ne sont pas effectifs. Il a donc fallu trouver une solution aux frais de l'EPCI notamment.

11 / Urbanisme : Dépenses : 117 400 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Etude « Plan Climat Air Energie »	52 000 €	1 547 €	52 000 €
Etude SCOT	-	-	15 000 €
Etude « Planification / programme énergétique	15 000 €	-	15 000 €
Consultation avocats pour instruction urbanisme	21 000 €	16 379 €	18 000 €
Abonnement revues urbanisme	9 500 €	8 829 €	9 500 €
Affranchissement / télécommunication / divers	4 700 €	4 391 €	5 000 €
Entretien véhicule et carburant	3 300 €	2 856 €	2 900 €
TOTAL	105 500 €	34 002 €	117 400 €

Le Président explique que l'instruction des documents d'urbanisme comporte des enjeux importants notamment d'un point de vue financier. Les agents du service de l'urbanisme consultent un cabinet d'avocats spécialisés lors de certaines interprétations litigieuses afin de s'assurer que l'avis rendu est conforme à la réglementation.

12 / Tourisme et culture

Dépenses : 90 200 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Vexin Thelle en Fête	21 500 €	15 650 €	21 000 €
Contrat Culture Ruralité	22 500 €	22 300 €	24 500 €
Programme touristique, culturel, carte randonnées	17 400 €	9 070 €	13 500 €
Théâtre	21 700 €	6 739 €	27 100 €
Affranchissement / télécommunication / divers	7 900 €	1 474 €	4 100 €
TOTAL	91 000 €	55 233 €	90 200 €

Recettes : 32 226 €

Libellé Recettes	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Tourisme	3 850 €	-	3 770 €
Culture (contrat « Culture Ruralité » + salaires)	-	27 520 €	18 000 €
Théâtre / Festival du Vexin / action culturelle	4 310 €	2 932 €	10 456 €
TOTAL	8 160 €	30 452 €	32 226 €

13 / Communication : Dépenses 50 200 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Vexinfo, impressions et distribution	27 000 €	19 494 €	31 000 €
Refonte du site internet et média numérique	18 500 €	4 200 €	17 200 €
Divers	750 €	-	2 000 €
TOTAL	46 250 €	23 964 €	50 200 €

Une réflexion demeure en matière de distribution du Vexinfo. Les services postaux ne donnent pas satisfaction et les envois postaux individualisés sont trop onéreux.

14 / Informatique : Dépenses 45 100 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Prestataire informatique, maintenance et location des copieurs	27 000 €	21 368 €	27 500 €
Remplacement des petits matériels	2 000 €	-	2 000 €

Mise en place du réseau dans le Multi-accueil	-	-	10 000 €
Divers (CNIL)	6 000 €	4 630 €	5 600 €
TOTAL	35 000 €	25 998 €	45 100 €

15 / Système d'informations géographique (SIG) : Dépenses 17 000 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Convention maintenance logiciels	7 000 €	6 264 €	7 000 €
Migration vers nouveau logiciel	15 000 €	14 040 €	8 000 €
Cartouches d'encre pour traceur	1 000 €	40 €	1 000 €
Divers	1 000 €	3 528 €	1 000 €
TOTAL	24 000 €	23 872 €	17 000 €

Le Président informe les élus que le remplacement du poste SIG suite au départ de M. CHAPOTAT s'avère difficile faute de candidatures. Il est prévu de rechercher un profil informatique et de le former en interne pour ce qui est du SIG.

M. LE CHATTON confirme que ce profil est rare et que, de plus, les possibilités en termes de salaire à la CCVT rendent la tâche encore plus difficile. Le métier de technicien SIG fait partie du domaine informatique. Le rôle d'un technicien SIG est de concevoir des architectures de bases de données géographiques, d'analyser et d'exploiter des données SIG. William anime et fait fonctionner ce SIG en même temps qu'il gère les pannes informatiques des ordinateurs de la CCVT, la mise en place du THD, la numération des PLU, ...etc. Il s'agit d'un poste hybride.

16 / Zone d'activités à Chaumont en Vexin : Dépenses 52 000 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Entretien des espaces vert	21 500 €	-	35 000 €
Entretien des voiries	13 000 €	-	13 000 €
Honoraires	1 000 €	-	1 000 €
Divers	3 000 €	48 €	3 000 €
TOTAL	38 500 €	48 €	52 000 €

Les dépenses d'entretien de l'année 2019 concernant la Zone d'activités à Chaumont en Vexin sont refacturées au réel des factures présentées par la commune de Chaumont-en-Vexin en 2020.

17 / Développement économique

Dépenses : 50 000 €

Libellé Dépenses	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Conventions avec la Chambre de Commerces et d'Industries (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)	25 000 €	6 600 €	28 100 €
Missions	10 000 €	-	1 000 €
Réceptions	5 000 €	170 €	5 000 €
Honoraires (bornages terrains, notaires...)	3 000 €	-	7 000 €
Divers	7 000 €	-	8 900 €
TOTAL	50 000 €	6 770 €	50 000 €

Recettes : 34 200 €

Libellé Recettes	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Subvention Régionale ACTE	-	-	34 200 €
TOTAL	-	-	34 200 €

L'embauche de Rodolphe DANJOU a pour objectif de développer une activité économique sur le territoire. Il a déjà pris un certain nombre de contacts avec notamment les entreprises, la CCI et la CMA. Il met actuellement en place une aide à destination des petites entreprises du territoire afin que ces dernières puissent notamment répondre aux appels d'offres des marchés publics. En effet, la complexité des nouvelles règles en matière de commande publique constitue un obstacle majeur pour un bon nombre d'entreprises.

M. CORADE pense que les artisans ne souhaitent pas se regrouper pour répondre aux appels d'offres alors que ce serait, selon lui, le seul moyen d'y arriver.

M. BOUCHARD confirme qu'il devient très compliqué de répondre à un appel d'offres. La complexité de la démarche nécessite l'acquisition d'une bonne formation pour y répondre.

18 / Virement aux budgets annexes : 469 248 €

Budget	BP 2019		Réalisé 2019		BP 2020	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
BIL	70 886 €	85 063 €	36 300 €	43 560 €	69 962 €	83 954 €
ZAI FLEURY	128 219 €	153 863 €	6 000 €	7 200 €	152 172 €	182 606 €
PAD	112 825 €	135 390 €	-	-	168 907 €	202 688 €
TOTAL	311 930 €	374 316 €	42 300 €	50 760 €	391 041 €	469 248 €

19 / Opérations d'ordre / amortissements

308 868 €

Amortissement Libellé / site	2018	2019	2020
Subventions d'équipement	93 337 €	93 337 €	93 337 €
Très Haut Débit	805 €	805 €	99 428 €
Equipement déchèterie et point propre	54 935 €	56 051 €	48 401 €
Equipement gymnases St Exupéry et Maupassant	8 103 €	25 780 €	20 647 €
Equipement pour la plaine des sports	48 378 €	21 621 €	14 829 €
Matériel Informatique	2 660 €	7 420 €	12 849 €
Equipement siège CCVT	9 094 €	5 893 €	7 682 €
Véhicules	11 147 €	7 041 €	5 769 €
Matériel petite enfance	788 €	4 853 €	3 504 €
Tourisme (panneaux signalétique)	-	-	1 417 €
Equipement Pôle tennistique	2 759 €	2 759 €	890 €
Divers	1 994 €	1 503 €	116 €
TOTAL	234 000 €	227 063 €	308 868 €

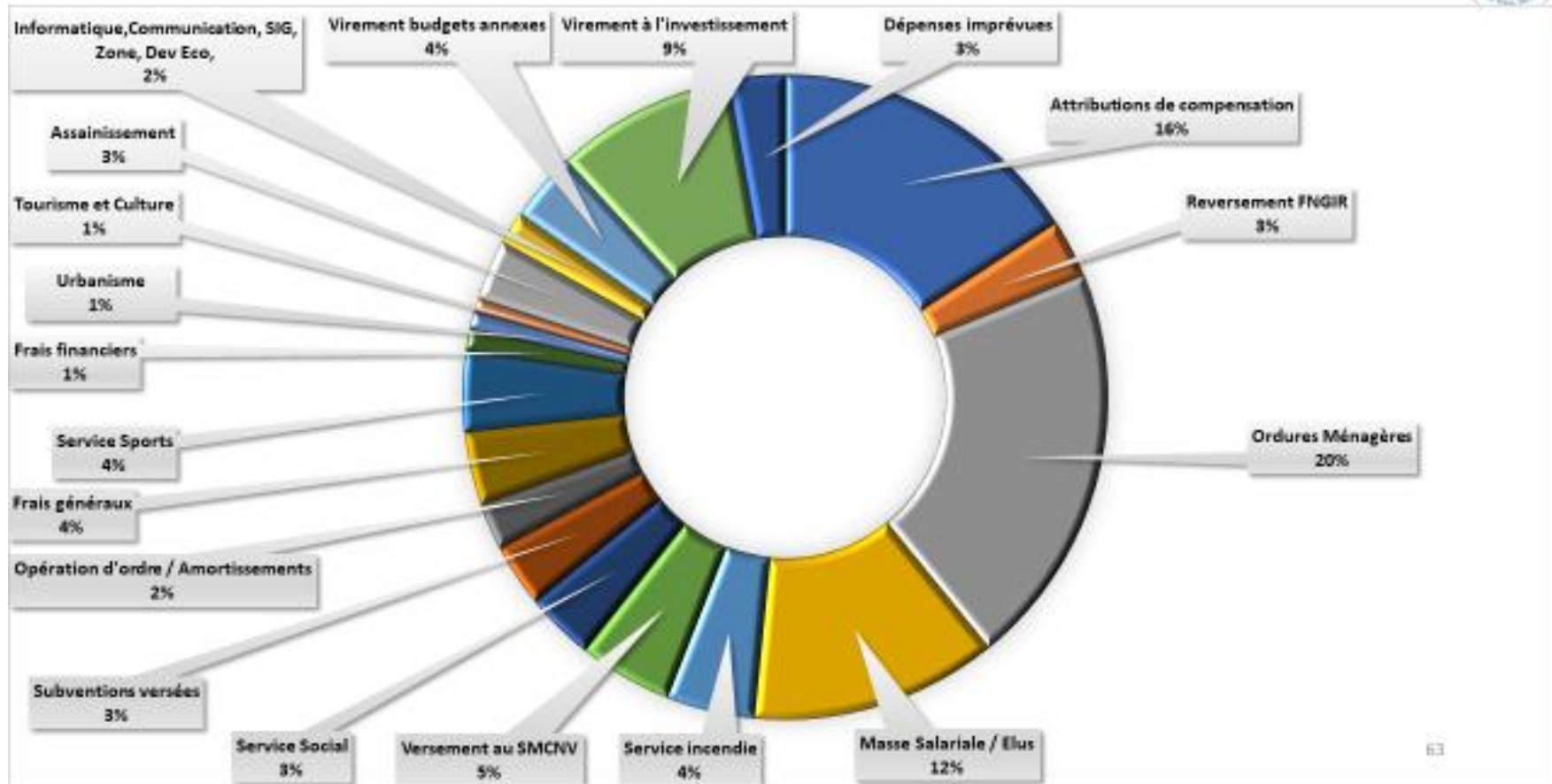
20 / Récapitulatif du FONCTIONNEMENT en K€

Dépenses	BP 2019	Réel 2019	BP 2020
Attributions de compensation	2 150	2 110	2 110
FNGIR	390	376	390
Ordures ménagères	2 587	2 366	2 699
Masse salariale	1 487	1 290	1 650
Service Incendie	582	581	587
Versement SMCNV	456	432	625
Service Social	405	360	456
Subventions versées	381	259	423
Frais généraux	395	258	547
Services Sports	393	264	543
Assainissement	351	6	406
Frais financiers	143	116	141

Aménagement du territoire, urbanisme	106	34	117
Tourisme et culture	91	55	90
Communication	46	24	50
Informatique	35	26	45
Système d'information géographique	24	24	17
Zone d'activités à Chaumont Vx	39	0	52
Développement économique	50	7	50
Amortissement et écritures d'ordres	350	449	309
Virement aux budgets annexes	374	51	469
Dépenses imprévues	394	-	351
Virement à l'investissement	1 251	-	1 159
TOTAL	12 480	9 088	13 285

Recettes	BP 2019	Réel 2019	BP 2020
Excédent	3 154	-	4 055
Fiscalité	2 746	2 841	2 603
Attributions de compensation	2 150	2 110	2 110
FNGIR	390	376	390
Dotation globale de Fonctionnement	474	663	531
Fonds de péréquation (FPIC)	78	84	-
TEOM et revalorisation de tri	2 603	2 831	2 673
Services Social (PTE, Portage, CSR)	431	533	547
Frais Généraux	77	215	67
Assainissement	254	169	118
Services Sports (gymnase, PDS, Tennis)	76	73	88
Développement économique	-	-	34
Remboursement sur rémunération	32	43	27
Tourisme et culture	8	30	32
Opération d'ordre	7	20	10
TOTAL	12 480	9 988	13 285

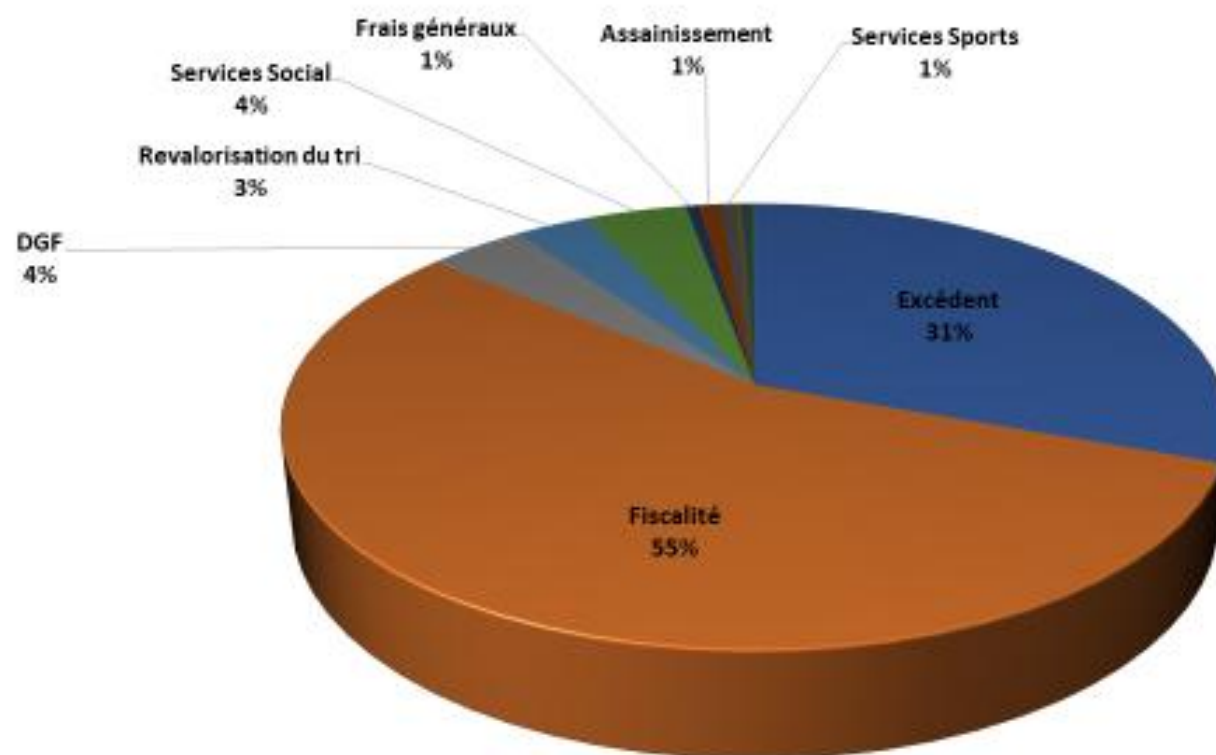
Dépenses de fonctionnement BP 2020



63

Le Président rappelle que 100% = 13 M€

Recettes de fonctionnement BP 2020



64

Présentation formalisée des Dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractères général	4 194 273,45 €	3 174 956,21 €	4 592 449,99 €
012	Charges de personnel	1 375 600,00 €	1 180 076,26 €	1 522 050,00 €
014	Atténuation de produits	2 540 000,00 €	2 485 975,00 €	2 500 235,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 857 222,00 €	1 631 188,78 €	2 138 645,16 €
66	Charges financières	142 873,87 €	115 621,89 €	141 250,20 €
67	Charges exceptionnelles	375 415,76 €	50 790,00 €	511 989,16 €
042	Dotations aux amortissements	350 038,50 €	449 049,01 €	308 868,28 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	393 720,00 €	-	256 800,00€
023	Virement à l'investissement	1 250 824,59 €	-	1 312 674,18 €
TOTAL		12 479 968,17 €	9 087 657,15 €	13 285 061,97 €

Présentation formalisée des Recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020
002	Excédent reporté	3 154 384,08€	-	4 055 106,70 €
70	Produits des services	157 900,00 €	258 507,24 €	196 400,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	7 039,09 €	20 029,12 €	9 919,67 €
043	Opération d'ordre dans la section	-	-	-
73	Impôts et taxes	7 610 262,00 €	7 642 456,00 €	7 353 970,00 €
74	Dotations et participations	1 452 623,00 €	1 870 497,76 €	1 587 409,60 €
75	Autres produits de gestion courante	66 110,00 €	61 637,15 €	55 256,00 €
76	Produits de participation	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	91 974,11 €	-
013	Atténuations de charges	31 650,00 €	43 278,39 €	27 000,00 €
TOTAL		12 479 968,17 €	9 988 379,77 €	13 285 061,97 €

BUDGETS ANNEXES

SPANC

Présentation formalisée



Dépenses fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractères générales	8 310,61 €	7 650,00 €
012	Charges de personnel	30 881,41 €	35 500,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	-	-
65	Autres charges de gestion courante	282,46 €	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	-	500,00 €
023	Virement à l'investissement	-	-
TOTAL		39 474,48 €	44 650,00 €

Dépenses investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
21 et 22	Immobilisations	-	1 200,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	-	-
			-
TOTAL		- €	1 200,00 €

Recettes fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
002	Excédent reporté	-	205 070,12 €
70	Produits des activités	37 100,00 €	28 900,00 €
74	Subvention d'exploitation	-	-
77	Produits exceptionnels	589,76 €	-
013	Atténuation de charges	-	-
TOTAL		37 689,76 €	233 970,12 €

Recettes investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
001	Excédent reporté	-	9 492,79 €
040 (28)	Opération d'ordre entre sections	-	-
13	Subventions	-	-
021	Virement du fonctionnement	-	-
		-	-
TOTAL		- €	9 492,79 €

M. LE CHATTON fait remarquer que les recettes ne sont pas à l'équilibre.

M. Pascal LAROCHE justifie l'excédent du SPANC par l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau. Tous les contrôles d'installation sont terminés. Ce sont les contrôles de bon fonctionnement qui se déroulent actuellement. Il a donc été décidé par délibération de diminuer le coût de ce contrôle qui sera

compensé par la subvention de l'Agence de l'Eau. Cette décision avait été prise à l'époque afin de ne léser aucun habitant puisque la 1^{ère} phase de contrôle était déjà commencée.

BIL

Présentation formalisée



Dépenses fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractères générales	40 147,84 €	41 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,63 €	12 905,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	114 673,17 €	39 523,17 €
68	Dotation aux provisions	-	20 000,00 €
TOTAL		154 821,64 €	114 328,17 €

Dépenses investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
21	Immobilisations	-	-
040	Opération d'ordre entre sections	7 756,60 €	7 756,71 €
16	Remboursement cautions	-	9 071,43 €
TOTAL		7 756,60 €	16 828,14 €

Recettes fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
002	Excédent reporté	-	2 874,65 €
70	Produits des activités	1 538,12 €	1 500,00 €
75	Autres produits gestion courante	35 720,86 €	32 505,00 €
77	Virement du budget principal	111 450,00 €	69 691,81 €
042	Opération d'ordre entre sections	7 756,60 €	7 756,71 €
TOTAL		156 465,58 €	114 328,17 €

Recettes investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
001	Excédent reporté	-	654 524,48 €
040	Opération d'ordre entre sections	114 673,17 €	39 523,17 €
024	Cession	-	-
16	Cautions reçues	3 534,00	2 700,00 €
		-	-
TOTAL		118 207,17 €	696 747,65 €



Dépenses fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractères générales	5 000,00€	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-	5,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	271 561,34€	596 119,61€
043	Op. d'ordre à l'intérieure de section	21 498,46 €	18 651,12 €
66	Charges financières	21 498,46 €	18 651,12 €
67	Charges exceptionnelles	-	15 843,69 €
TOTAL		319 558,26 €	659 270,54€

Dépenses investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
040	Opération d'ordre entre sections	298 059,80€	326 711,92 €
16	Remboursement d'emprunts	88 617,13 €	91 452,87 €
TOTAL		386 676,93€	418 163,79 €

Recettes fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
002	Excédent reporté	-	45 366,59€
70	Produits des activités	15 843,69 €	99 630,00 €
75	Autres produits gestion courante	-	5,00 €
77	Virement du budget principal	-	168 906,91€
042	Opération d'ordre entre sections	298 059,80€	326 710,92€
043	Op. d'ordre à l'intérieure de section	21 498,46 €	18 651,12 €
TOTAL		335 401,95 €	659 270,54 €

Recettes investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
001	Excédent reporté	-	856 072,21€
040	Opération d'ordre entre sections	271 561,34 €	596 119,61 €
TOTAL		271 561,34 €	1 452 191,82€



Dépenses fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractères générales	5 742,51 €	26 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-	5,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	-	-
023	Virement à l'investissement	-	126 758,00 €
TOTAL		5 742,51 €	153 263,00 €

Dépenses investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
040	Opération d'ordre entre sections	-	-
21	Travaux sur terrains	-	274 000,00 €
TOTAL		- €	274 000,00 €

Recettes fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
002	Excédent reporté	-	1 086,08 €
77	Virement du budget principal	6 000,00 €	152 171,92 €
75	Autres produits gestion courante	4,94 €	5,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	-	-
TOTAL		6 004,94 €	153 263,00 €

Recettes investissement

Chapitre	Libellé	CA 2019	BP 2020
001	Excédent reporté	-	58 457,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	-	-
021	Virement du fonctionnement	-	126 758,00 €
024	Produits des cessions	-	-
10	Dotations, fonds divers	-	-
13	Subvention	-	88 785,00 €
TOTAL		60 330,44 €	274 000,00 €

Budget prévisionnel 2020 consolidé

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 256 574 €	16 551 625 €
Investissement	8 101 839 €	9 824 079 €
TOTAL	22 358 413 €	26 375 704 €

Après cette présentation, le Président propose de soumettre au vote les délibérations suivantes.

- **Compte administratif 2019**

Avant de quitter temporairement la séance, M. GERNEZ cède la place au doyen d'âge, Monsieur de CHEZELLES, qui assure la présidence de la séance pour le vote du compte administratif.

* * * *

DELIBERATION N°20200312_01

Objet : Compte Administratif 2019 du Budget Principal

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2019 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2019 qui présente :

- a) pour la section de fonctionnement :
Un excédent de clôture d'un montant de 4 055 106.70 €
- b) pour la section d'investissement :
Un excédent de 336 583.27 €
Des restes à Réaliser d'Investissement Dépenses de 253 365.53 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * * *

DELIBERATION N°20200312_02

Objet : Compte Administratif 2019 du BIL

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2019 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2019 qui présente :

- a) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de 2 874,65 €

- b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 654 524,48 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20200312_03

Objet : Compte Administratif 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2019 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2019 qui présente :

- a) pour la section d'exploitation :
un excédent de clôture d'un montant de 205 070,12 €
- b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 9 492,79 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * * *

DELIBERATION N°20200312_04

Objet : Compte Administratif 2019 du Parc d'Activités du Moulin d'Angean

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2019 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2019 qui présente :

- a) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de 45 366,59 €
- b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 856 072,21 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * * *

DELIBERATION N°20200312_05

Objet : Compte Administratif 2019 de la ZAI de Fleury

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur de CHEZELLES pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2019 établi par Monsieur GERNEZ, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2019 qui présente :

- a) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de 1 086,08 €
- b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 58 457,00 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * * *

M. GERNEZ remercie M. de CHEZELLES et reprend la présidence de la séance.

* * *

DELIBERATION N°20200312_06

Objet : Instauration du télétravail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 février 2020;

Le Président rappelle à l'assemblée :

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et/ou volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication (exemple : problème de transport, condition climatique, etc...).

Monsieur le Président précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Les activités concernées par le télétravail

Pourront être effectuées sous forme de télétravail, les activités suivantes :

<i>Filière administrative</i>	<i>Filière technique</i>	<i>Filière sociale</i>
<i>Cadre d'emplois des attachés</i>	<i>Cadre d'emplois des Ingénieur</i>	<i>Cadre d'emplois des Infirmière, Educateur jeunes enfants et Assistant socio-éducatif</i>
<i>Cadre d'emplois des Rédacteur</i>	<i>Cadre d'emplois des techniciens</i>	<i>Cadre d'emplois des Auxiliaire de puériculture</i>
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</i>	<i>Cadre d'emplois des adjoints technique</i>	<i>Cadre d'emplois des Agent Social</i>

Article 2 : Le lieu d'exercice du télétravail

Le télétravail sera exercé au domicile de l'agent

Article 3 : Les règles en matière de sécurité informatique

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect de règles de sécurité en matière informatique. Le système informatique doit pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisée, de même la confidentialité des données doit être préservée.

Article 4 : Temps et conditions de travail

Lorsque l'agent exerce son activité en télétravail, il effectue les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité ou de l'établissement.

Durant ces horaires, l'agent est à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

Il doit donc être totalement joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, ce dernier pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique.

L'agent pourra également se voir infliger une absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Enfin, tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service. De même, aucun accident domestique ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

Toutefois, durant sa pause méridienne, conformément à la réglementation du temps de travail de la collectivité ou de l'établissement, l'agent est autorisé à quitter son lieu de télétravail.

Article 5 : Accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail et bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

En vertu de l'article 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les membres

du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (ou le comité technique lorsqu'il exerce les missions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence.

Ils bénéficient pour ce faire d'un droit d'accès aux locaux relevant de leur aire de compétence géographique dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le comité.

Dans le cas où l'agent exerce ses fonctions en télétravail à son domicile, l'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

Article 6 : Contrôle et comptabilisation du temps de travail

Les télétravailleurs devront effectuer périodiquement des auto-déclarations.

Article 7 : Prise en charge par l'employeur des coûts du télétravail

L'employeur met à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivant : ordinateurs portable, logiciels, téléphones portable

Article 8 : Durée de l'autorisation

L'autorisation est subordonnée à une demande expresse formulée par l'agent et impérativement validée par le supérieur hiérarchique en amont selon les nécessités de services.

La durée de l'autorisation est d'un an maximum.

L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier.

En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande. L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de trois mois maximum.

Article 9 : Quotités autorisées

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à 3 jours par semaine.

Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut donc être inférieur à deux jours par semaine. A noter que les seuils définis peuvent s'apprécier sur une base mensuelle.

Article 10 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Article 11 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 12 : Voies et délais de recours

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

• **Affectation du résultat 2019**

* * *

DELIBERATION N°20200312_07

Objet: Affectation des résultats du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2019 il a été constaté le résultat suivant aux sections :

a) Fonctionnement : excédent de	4 055 106,70 €
b) Investissement : excédent de	336 583,27 €
c) Restes à Réaliser d'Investissement Dépenses :	253 365,53 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats 2019 sur l'exercice 2020 ainsi que suit:

- Section de fonctionnement R002 :	4 055 106,70 €
- Section d'investissement R001 :	336 583,27 €

* * *

DELIBERATION N°20200312_08

Objet: Affectation des résultats – Budget du BIL

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2019 il a été constaté le résultat suivant :

a) Section Fonctionnement : excédent de	2 874,65 €
b) Section Investissement : excédent de	654 524,48 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reporter les résultats 2019 sur de l'exercice 2020, ainsi que suit :

- Section de fonctionnement R 002 :	2 874,65 €
- Section d'investissement R 001 :	654 524,48 €

* * *

DELIBERATION N°20200312_09

Objet : Affectation des résultats – Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2019, il a été constaté le résultat suivant :

Section d'exploitation :	excédent de	205 070,12 €
Section d'investissement :	excédent de	9 492,79 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reporter les résultats 2019 sur l'exercice 2020, ainsi que suit :

-	Section d'exploitation R 002 :	205 070,12 €
-	Section d'investissement R001 :	9 492,79 €

* * *

DELIBERATION N°20200312_10

Objet : Affectation des résultats – Budget du Parc d'Activités du Moulin d'Angéan

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2019, il a été constaté le résultat suivant :

Section de fonctionnement :	excédent de	45 366,59 €
Section d'investissement :	excédent de	856 072,21 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reporter les résultats 2019 sur l'exercice 2020, ainsi que suit :

c) Section de fonctionnement R 002 :	45 366,59 €
d) Section d'investissement R 001 :	856 072,21 €

* * *

DELIBERATION N°20200312_11

Objet: Affectation des résultats – Budget de la ZAI de Fleury

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2019, il a été constaté le résultat suivant:

Section Fonctionnement :	excédent de	1 086,08 €
Section Investissement :	excédent de	58 457,00 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reporter les résultats 2019 sur l'exercice 2020, ainsi que suit :

a) Section de fonctionnement R002 :	1 086,08 €
b) Section d'investissement R001:	58 457,00 €

* * *

DELIBERATION N° 20200312_12

Objet : Approbation du Compte de Gestion dressé par le Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice **2019**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris les rattachements,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

DELIBERATION N°20200312_13

Objet: Indemnités au Président et aux Vice-Présidents

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992, et le décret du 29 mars 1993, précisant dans quelles conditions les présidents et vice-présidents de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle peuvent percevoir une indemnité de fonction,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017) dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5214-1 applicable au 1^{er} février 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer à partir du 1^{er} janvier 2020 les indemnités suivantes pour l'année 2020

- Taux maximum (soit 67.50 % de l'indice brut 1027) au Président,
- Taux maximum (soit 24.73% de l'indice brut 1027) à chacun des 5 Vice-Présidents.

INDEMNITES DE FONCTION CCVT cf. article L.5211-12 du CGCT	
Indemnités du Président	Monsieur Bertrand Gernez : Brutes : 2 625.35 €
Indemnités des Vice-Présidents	Monsieur Pierre Rambour : Brutes : 961.85 € Monsieur Jean-Michel Bouchard : Brutes : 961.85 € Monsieur Pascal Laroche. : Brutes : 961.85 € Monsieur Sébastien Marie : Brutes : 961.85 € Monsieur Christophe Barreau : Brutes : 961.85 €

* * *

DELIBERATION N°20200312_14

Objet : Impôts communautaires – Vote des taux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-1 et suivants,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Le Président précise que le taux de la taxe d'habitation retenue dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation est celui voté en 2019.

Concernant la Cotisation Foncière des Entreprises, le Président précise que la différence entre le taux voté en 2020 et le taux maximum de droit commun, indiqué sur l'état 1259, sera mis en réserve pour les 3 prochaines années.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxe d'habitation	6.21 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6.54 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14.21 %
CFE	22.02 %

* * *

DELIBERATION N°20200312_15

Objet : Détermination du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2020

Le Président rappelle que par délibération du 22 mars 1995, et en application de l'article 1420 du code général des impôts, le conseil communautaire a voté le principe de l'institution d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A compter de 2005, l'article 107 de la Loi de Finances de 2004 prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ayant compétence pour instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, votent directement un taux.

Il est décidé de fixer le taux au titre de 2020 à 14,46 %.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter un taux à hauteur de 14,46 % au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020.

* * *

DELIBERATION N°20200312_16

Objet : Adoption des subventions et participations 2020

Le Président présente les propositions de subventions et participations pour l'année 2020

Nom de l'organisme	Montant
ACAM Montagny (Les Jardins de Montagny)	2 000 €
ACAM Montagny (Ecole de Musique)	900 €
AL' DENTE	3 000 €
AL' DENTE (Aide à la diffusion)	700 €
Amicale des pompiers	500 €
AQUA VEXIN	58 680 €
ASC Reilly (Fête de l'Osier)	2 000 €
Association sportive G de M	1 000 €
ATOUT CŒUR	12 000 €
ATOUT CŒUR (remise de prix)	1 000 €
Basket club VT	5 000 €
Basket club VT (finale coupe de l'Oise)	1 500 €
Bien vivre ensemble	870 €
Bonheur dans le Pré	1 000 €
Centre Social (Action jeune)	15 000 €
Centre Social (Action sociale)	48 233 €
Centre Social (Séniors connectés)	2 500 €
Centre Social (MSAP)	20 000 €
Centre Social (Pilotage CRS)	45 376 €
Centre Social (Semaine Multi sports)	8 000 €
Centre Social (sortie famille)	600 €
Club Vexin Thelle Athlétique (championnat départemental)	1 500 €
Collège St Exupéry (transport car vers PDS)	3 000 €
Communauté des Chemins (la)	1 000 €

Commune de Bouconvillers (fonctionnement accueil collectif PTE)	8 264 €
Commune à définir (fonctionnement accueil collectif PTE)	10 000 €
Commune de Montagny en Vexin (fonctionnement accueil collectif PTE)	10 000 €
Commune de Montjavoult (fonctionnement accueil collectif PTE)	10 000 €
Commune de Porcheux (fonctionnement accueil collectif PTE)	10 000 €
CSC FOOT (Foot à l'école)	9 000 €
CSC FOOT participation au tournoi de Pâques	1 500 €
Ecole municipale de musique Chaumont-En-Vexin	900 €
Escrime Vexin Thelle (Escrime à l'école)	9 072 €
Festival du Vexin	2 000 €
Festival du Vexin (musique à l'école, Les Compagnons d'Orphée)	1 000 €
Frasa Music Live	900 €
Foyer socio-éducatif G de Maupassant	2 000 €
Foyers socio éducatifs St Exupéry	2 000 €
Maison AVRON Hardivillers	2 000 €
Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud-Ouest de l'Oise	63 486 €
MOAT	3 000 €
Office de la culture de Chaumont	2 000 €
OGECE (Cap au Nord 2020)	500 €
Oise Ouest Initiative	13 000 €
Association sportive du Golf de Rebetz (JO 2024)	15 000 €
Restos du Cœur (Bon d'achat supermarché)	1 000 €
Scouts de France	500 €
Tennis club de la Troësnes (tennis à l'école)	9 216 €
Tennis Club du Vexin Thelle (de la Troësnes)	1 500 €
TOTAL	423 197 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions ci-dessus énoncées

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

* * *

DELIBERATION N°20200312_17

Objet: Vote du Budget Principal

Monsieur le Président présente à l'assemblée, le projet du budget équilibré en dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement pour l'année **2020**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget principal pour l'année 2020 ci-joint présenté :

* * *

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget Principal

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
011	Charges à caractère général	3 174 956,21 €	4 592 449,99 €
012	Charges de personnel	1 180 076,26 €	1 522 050,00 €
014	Atténuations de produits	2 485 975,00 €	2 500 335,00 €
65	Autres charges gestion cour.	1 631 188,78 €	2 143 865,16 €
66	Charges financières	115 621,89 €	141 250,20 €
67	Charges exceptionnelles	50 790,00 €	586 424,16 €
042	Dotations aux amortissements	449 049,01 €	308 868,28 €
022	Dépenses imprévues fonct.	- €	350 510,53 €
023	Virement section inv.	- €	1 159 308,65 €
	TOTAL	9 087 657,15 €	13 285 061,97 €

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
002	Excédent ant. reporté fonct.	- €	4 055 106,70 €
70	Produits des services	258 507,24 €	196 400,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	20 029,12 €	9 919,67 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	- €
73	Impôts et taxes	7 642 456,00 €	7 353 970,00 €
74	Dotations, et participations	1 870 497,76 €	1 587 409,80 €
75	Autres prod. gestion courante	61 637,15 €	55 256,00 €
76	Produits de participations	- €	- €
77	Produits exceptionnels	91 974,11 €	- €
013	Atténuations de charges	43 278,39 €	27 000,00 €
	TOTAL	9 988 379,77 €	13 285 061,97 €

Résultat de l'exercice 2019	900 722,62 €
Excédent reporté 2018	3 154 384,08 €
Excédent Cumulé	4 055 106,70 €
Besoin de financement	- €
Excédent à reporter en 2020	4 055 106,70 €

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget Principal

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	Report 2019	Nouveau Crédit 2020	BUDGET PRIMITIF 2020
001 Déficit d'investissement	- €	- €	- €	- €
020 dépenses imprévues	- €	- €	390 000,00 €	390 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	392 695,98 €	- €	479 000,00 €	479 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	2 500,43 €	- €	- €	- €
040 Opérations d'ordre entre sections	20 029,12 €	- €	9 919,67 €	9 919,67 €
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Total Opération financières et d'ordre	415 225,53 €	- €	928 919,67 €	928 919,67 €
Total Opérations Non affectées	238 605,02 €	42 172,56 €	300 500,00 €	342 872,56 €
CSR Centre Social Rural	- €	- €	3 573 775,00 €	3 573 775,00 €
GARE Multimodale	- €	- €	- €	- €
GEN Gendarmerie	- €	- €	- €	- €
GRA Graviellonnage	- €	17 520,00 €	180 480,00 €	198 000,00 €
LYC Equipement Lycée	- €	- €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
MPTE Construction ou Réhab. Maison PTE	335 831,68 €	898 672,97 €	49 607,00 €	948 279,97 €
PDS Plaine des Sports	- €	- €	80 000,00 €	80 000,00 €
POLE Tennisistique	- €	- €	- €	- €
THD Très Haut Débit	873 570,00 €	- €	120 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL	1 863 232,23 €	958 365,53 €	6 433 281,67 €	7 391 647,20 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPERATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	Report 2019	Nouveau Crédit 2020	BUDGET PRIMITIF 2020
TOTAL Autofinancement	444 027,34 €	- €	1 495 891,92 €	1 495 891,92 €
TOTAL opération financières et d'ordre	449 049,01 €	- €	358 868,28 €	358 868,28 €
FCTVA (10222)	44 871,26 €	- €	935 000,00 €	935 000,00 €
TOTAL Opérations non affectées	1 573 157,82 €	- €	1 770 000,00 €	1 770 000,00 €
024 Produit de cession	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
CSR Centre Social Rural	- €	- €	1 443 887,00 €	1 443 887,00 €
GARE Multimodale	4 140,39 €	- €	- €	- €
GEN Gendarmerie	- €	- €	- €	- €
GRA Graviellonnage	- €	- €	- €	- €
LYC Equipement Lycée	- €	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
MPTE Construction ou Réhab. Maison PTE	116 486,62 €	705 000,00 €	50 000,00 €	755 000,00 €
PDS Plaine des Sports	- €	- €	33 000,00 €	33 000,00 €
POLE Tennisistique	- €	- €	- €	- €
THD Très Haut Débit	- €	- €	- €	- €
TOTAL	2 631 732,44 €	705 000,00 €	6 686 647,20 €	7 391 647,20 €

Résultat de l'exercice 2019	768 500,21 €
Report de l'exercice 2018	- 431 916,94 €
Résultat de clôture R 001	336 583,27 €
RAR Dépenses	958 365,53 €
RAR Recettes	705 000,00 €

- €

DELIBERATION N°20200312_18**Objet: Vote du Budget BIL**

Monsieur le Président présente à l'assemblée, le projet du budget BIL pour l'année **2020**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget BIL pour l'année 2020 ci-joint présenté :

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE****Budget BIL 1****DEPENSES**

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
011	Charges à caractère général	40 147,84 €	41 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,63 €	12 905,00 €
68	Dotation aux provisions	- €	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	114 673,17 €	39 523,17 €
	TOTAL	154 821,64 €	114 328,17 €

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
002	Excédent ant. reporté fonct.	- €	2 874,65 €
042	Opération d'ordre entre sections	7 756,60 €	7 756,71 €
70	Produit des services	1 538,12 €	1 500,00 €
75	Autres prod. gestion courante	35 720,86 €	32 505,00 €
77	Produits exceptionnels	111 450,00 €	69 691,81 €
	TOTAL	156 465,58 €	114 328,17 €

Résultat de l'exercice 2019	1 643,94 €
Excédent reporté de 2018	1 230,71 €
Excédent à reporter en 2020	2 874,65 €

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget BIL 1

DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
21 Immobilisation corporelle	- €	- €
040 Opérations d'ordre entre sections	7 756,60 €	7 756,71 €
16 Remboursement cautions	- €	9 071,43 €
TOTAL	7 756,60 €	16 828,14 €

RECETTES

CHAPITRE	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
001 Excédent reporté	- €	654 524,48 €
024 Vente	- €	- €
16 Cautions reçues	3 534,00 €	2 700,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	114 673,17 €	39 523,17 €
TOTAL	118 207,17 €	696 747,65 €

Résultat de l'exercice 2019	110 450,57 €
Excédent reporté de 2018	544 073,91 €
Excédent à reporter en 2020	654 524,48 €

DELIBERATION N°20200312_19

Objet: Vote du Budget SPANC

Monsieur le Président présente à l'assemblée, le projet du budget SPANC pour l'année **2020**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget SPANC pour l'année 2020 ci-joint présenté :

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

SPANC

EXPLOITATION : VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
011	Charges à caractère général	8 310,61 €	7 650,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 881,41 €	36 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections (amort)	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	282,46 €	1 050,00 €
67	Charges Exceptionnelles	- €	500,00 €
023	Virement à l'investissement	- €	- €
	TOTAL	39 474,48 €	45 200,00 €

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
002	Excédent ant. reporté fonct.	- €	205 070,12 €
70	Produits des activités	37 100,00 €	28 900,00 €
74	Subvention d'exploitation	- €	- €
77	Produits exceptionnels	589,76 €	- €
013	Atténuation de charges	- €	- €
	TOTAL	37 689,76 €	233 970,12 €

Résultat de l'exercice 2019	-	1 784,72 €
Report de 2018		206 854,84 €
Excédent à reporter en 2020		205 070,12 €

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

SPANC

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
21	Immobilisations	- €	1 200,00 €
040	Opération d'ordre entre section	- €	- €
	TOTAL	- €	1 200,00 €

RECETTES

OPERATION	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
001	Excédent reporté		9 492,79 €
040 (28)	Opération d'ordre entre sections	- €	- €
13	Subventions	- €	- €
021	Virement du fonctionnement	- €	- €
	TOTAL	- €	9 492,79 €

Résultat de l'exercice 2019	- €
Report de l'exercice 2018	9 492,79 €
Excédent à reporter en 2020	9 492,79 €

* * *

DELIBERATION N°20200312_20

Objet: Vote du Budget PAD

Monsieur le Président présente à l'assemblée, le projet du budget PAD pour l'année **2020**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget PAD pour l'année 2020 ci-joint présenté :

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget PARC D'ACTIVITES DISTRICALES

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
002	Déficit antérieur reporté	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	271 561,34 €	596 119,61 €
043	Op d'ordre à l'intérieur de la section	21 498,46 €	18 651,12 €
011	Charges à caractère général	5 000,00 €	10 000,00 €
65	Frais divers de gestion courante	- €	5,00 €
66	Charges financières	21 498,46 €	18 651,12 €
67	Charges exceptionnelles	- €	15 843,69 €
	TOTAL	319 558,26 €	659 270,54 €

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
002	Solde d'exécution reporté	- €	45 366,59 €
042	Opérations d'ordre entre sections	298 059,80 €	326 710,92 €
043	Op d'ordre à l'intérieur de la section	21 498,46 €	18 651,12 €
70	Produits des services	15 843,69 €	99 630,00 €
75	Produit de gestion courante	- €	5,00 €
77	Virement du budget principal	- €	168 906,91 €
	TOTAL	335 401,95 €	659 270,54 €

Résultat de l'exercice 2019	15 843,69 €
Report de 2018	29 522,90 €
Excédent à reporter en 2020	45 366,59 €

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget PARC D'ACTIVITES DISTRIALES

DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
040 Op d'ordre entre sections	298 059,80 €	326 710,92 €
16 Remboursement d'emprunts	88 617,13 €	91 452,87 €
TOTAL	386 676,93 €	418 163,79 €

RECETTES

OPERATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
001 solde d'exécution reporté	- €	856 072,21 €
040 Op d'ordre entre sections	271 561,34 €	596 119,61 €
021 Virement de la section de fonct.		
1641 Emprunt		
TOTAL	271 561,34 €	1 452 191,82 €

Résultat de l'exercice 2019	-	115 115,59 €
Excédent reporté de 2018		971 187,80 €
Excédent à reporter en 2020		856 072,21 €

LIBERATION N°20200312_21

Objet: Vote du Budget ZAI FLEURY

Monsieur le Président présente à l'assemblée, le projet du budget ZAI FLEURY pour l'année **2020**, voir document joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget ZAI FLEURY pour l'année 2020 ci-joint présenté :

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget ZAI FLEURY

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
002	Résultat reporté		
011	Charges à caractère général	5 742,51 €	26 500,00 €
023	Virement section Inv.	- €	126 758,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
65	Produits divers de gestion courante	- €	5,00 €
	TOTAL	5 742,51 €	153 263,00 €

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
002	Excédent antérieur reporté fonc	- €	1 086,08 €
77	Produits exceptionnels	6 000,00 €	152 171,92 €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
75	Produits divers de gestion courante	4,94 €	5,00 €
	TOTAL	6 004,94 €	153 263,00 €

Résultat de l'exercice 2019	262,43 €
Report 2018	823,65 €
Excédent à reporter en 2020	1 086,08 €

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Budget ZAI FLEURY

DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
001 solde d'exécution reporté	- €	- €
040 Plus ou moins value cession d'immo	- €	- €
041 Ecritures travaux terminés	- €	- €
21 Travaux sur terrains	- €	274 000,00 €
TOTAL	- €	274 000,00 €

RECETTES

OPERATION	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
001 solde d'exécution reporté	- €	58 457,00 €
021 Virement de la section de fonct.	- €	126 758,00 €
024 Produits de cessions	- €	- €
10 Dotations, fonds divers réserves	- €	- €
13 Subvention	- €	88 785,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
041 Ecritures travaux terminés	- €	- €
TOTAL	- €	274 000,00 €

Résultat de l'exercice 2019	- €
Excédent reporté de 2018	58 457,00 €
Excédent à reporter en 2020	58 457,00 €

DELIBERATION N° 20200312_22

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2019

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1

Vu le bilan de l'année 2019 ci-dessous détaillé

Le Président explique que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions ; opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, les EPCI, les syndicats, et les établissements publics fonciers ; doit faire l'objet, chaque année, d'une présentation en Conseil Communautaire.

Mr Gernez présente le bilan des acquisitions et cessions réalisé pour l'année 2019

Acquisition :

- Il n'a pas été réalisé d'acquisition immobilière pour l'année 2019

Cession :

- Le 27 août 2019 a été vendu à la Société PLACIDE la parcelle de 2 391 m² référencée ZI 162 Lieudit « Les Châtaigniers » pour la somme de 38 256 € (soit 16 € le m²).
- Le 22 octobre 2019 a été vendu à la Société DU PETIT BOISSY la parcelle de 2 960 m² référencée ZI 167 Lieudit « Les Châtaigniers » pour la somme de 47 360 € (soit 16 € le m²) ;
- Le 14 novembre 2019 a été vendu à la Société FARINACCIO la cellule n° 5 du Bâtiment Industriel Locatif de 237 m² référencée ZI 61 Lieudit « Le Moulin d'Angean » pour la somme forfaitaire de 75 150 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2019.

* * *

3. EGALITE HOMME FEMME – RAPPORT CENTRE DE GESTION DE L'OISE

DELIBERATION N° 20200312_23

Objet : Rapport de situation « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

Vu la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressants les collectivités territoriales,

Le Président explique que la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que dans chaque collectivité territoriale et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants,

un rapport de situation de l'égalité entre les femmes et les hommes soit présenté en amont de l'examen du budget.

Le Président présente le « Rapport de Situation Comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2019 » de la Communauté de Communes du Vexin- Thelle joint en annexe.

Le Président précise que ce rapport est réalisé par le Centre de Gestion de l'Oise par extraction des données du « Rapport sur l'Etat de la Collectivité 2019 » transmise en février 2019 par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du Rapport de Situation Comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2019 de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.



Rapport de Situation Comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN
THELLE



Ce Rapport de Situation Comparé (RSC) sur l'égalité professionnelle a été réalisé par extraction des données transmises par l'établissement. L'outil de réalisation du RSC ainsi que de sa synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de Gestion.



Date de publication : février 2020
Rapport réalisé par le Centre de Gestion de l'Oise

Rapport de Situation Comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

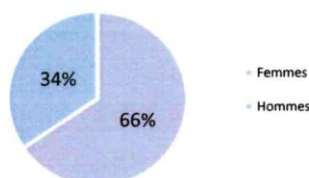
COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN THELLE

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de l'Oise à partir des données transmises par l'établissement

Conditions générales d'emploi

- Au 31 décembre 2019, la collectivité employait 19 femmes et 10 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

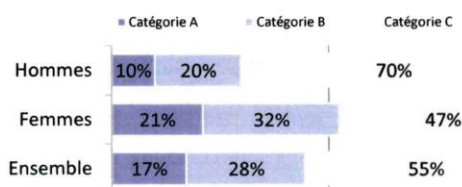


La collectivité emploie 1 agent sur emploi fonctionnel qui est une femme

Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

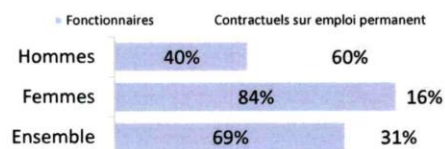
- 3,1 fonctionnaires hommes
- 10,5 fonctionnaires femmes
- 1,3 contractuelle femme

- Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	80%
	Catégorie B	75%
	Catégorie C	56%

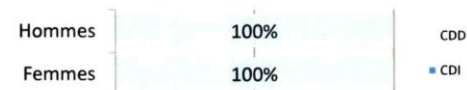
- 16 % des femmes sont contractuelles contre 60 % des hommes sur emploi permanent



- 80 % des fonctionnaires sont des femmes et 20 % des hommes
- 33 % des contractuels sur emploi permanent sont des femmes et 67 % des hommes

- Aucun agent contractuel n'est en CDI

Aucun agent en CDI



- Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

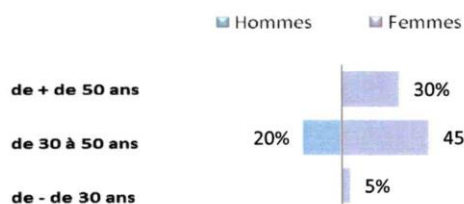
Filière	Femmes	Hommes
Administrative	92%	8%
Technique	11%	89%
Culturelle	-	-
Sportive	-	-
Médico-sociale	100%	-
Police	-	-
Incendie	-	-
Animation	-	100%
Hors filière	-	-

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de l'Oise à partir des données transmises par l'établissement.

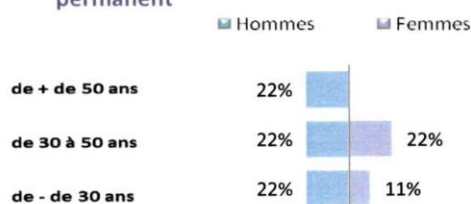
➤ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	44,69	35,83	43,29
Hommes	38,75	41,00	40,00

➤ Pyramide des âges des fonctionnaires



➤ Pyramide des âges des contractuels sur emploi permanent

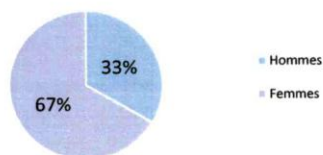


➤ Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2019*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	67%
CAE/CUI	-
Emploi d'avenir	-
Apprentissage	-

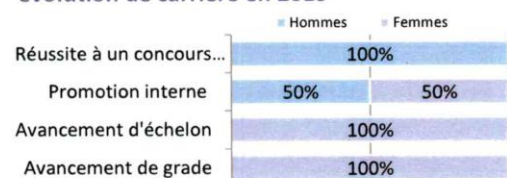
* ayant travaillé dans la collectivité entre le 1/01/2019 et le 31/12/2019

Répartition globale des emplois non permanents par genre



— Évolution de carrière et titularisation

➤ 45 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2019



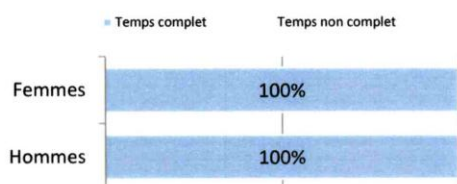
► Pour rappel, 80% des fonctionnaires sont des femmes

➤ Titularisation

- Aucun agent stagiaire titularisé en 2019
- Aucun agent contractuel nommé stagiaire en 2019

— Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

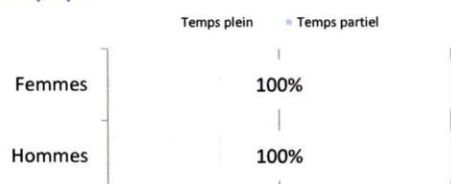
➤ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



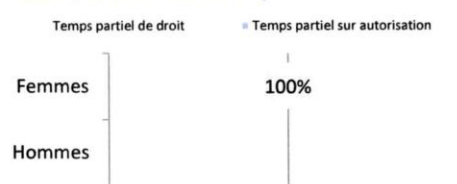
➤ La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➤ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➤ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



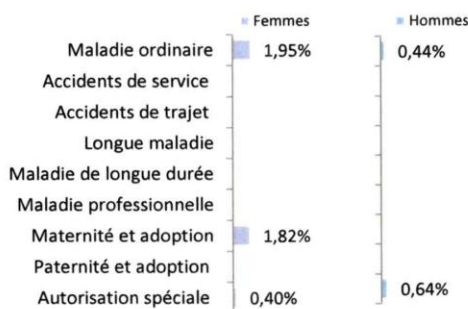
— Conditions de travail et congés

➤ Taux d'absentéisme des agents sur emploi permanent

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,23%	1,37%
	Ensemble : 5,87%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	8,23%	1,37%
	Ensemble : 5,87%	
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	9,85%	1,37%
	Ensemble : 6,92%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme



➤ Nombre moyen de jours d'absence par agent sur emploi permanent en 2019

- ▶ En moyenne, 30,1 jours d'absence pour tout motif médical* en 2019 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 5 jours d'absence pour tout motif médical* en 2019 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

➤ Congés maternité, paternité ou adoption des agents sur emploi permanent

- ▶ Un congé maternité ou adoption en 2019
- ▶ Aucun congé paternité ou adoption en 2019

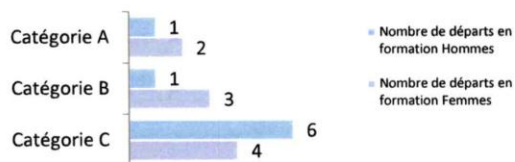
➤ 1 seul accident du travail déclaré en 2019

- ▶ 1 accident du travail pour 19 femmes en position d'activité au 31 décembre 2019
- ▶ Aucun accident du travail ne concernait des hommes
- ▶ L'accident du travail concernant une femme a été suivi de 0 jour d'arrêt

Formation

➤ 17 départs en formation concernant des agents sur emploi permanent

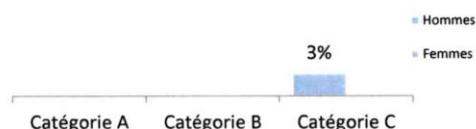
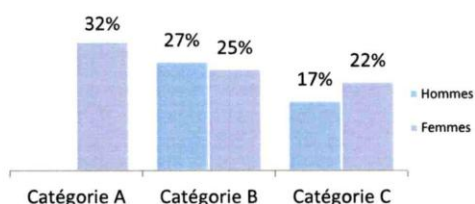
➤ Aucun départ en formation pour les agents sur emploi non permanent en 2019



Rémunérations

➤ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des fonctionnaires

➤ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des contractuels sur emploi permanent



Du diagnostic à l'action

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Afin de consulter ce guide, cliquer sur l'image ci-dessous :

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASSERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport de Situation Comparée (RSC) lui-même réalisé par extraction des données par l'établissement. L'outil de réalisation du RSC et sa synthèse ont été développés par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion.



Date de publication : février 2020
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de l'Oise
Version 16

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Communication sur le schéma de mutualisation

Pour rappel, le Président de l'EPCI était tenu dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, d'établir le rapport ainsi que le projet de schéma de mutualisation des services ECPI-communes à mettre en œuvre pendant la durée du mandat (article L 5211-39-1 du CGCT).

Toutefois, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifie comme suit l'article précité du CGCT.

« Art L. 5211-39-1 afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseillers municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. »

Chaque année, lors du vote du budget, le schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'EPCI à son organe délibérant. Malgré le caractère facultatif de l'établissement de ce rapport, ce dernier est toutefois proposé aux élus communautaires.

LES MUTUALISATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN THELLE

- 1,5 urbanisme : instruction (par convention avec les communes) des actes en lieu et place de l'Etat pour les 37 communes :
L'instruction est réalisée à titre gratuit pour les communes.
Charge pour la CCVT en 2019 : 53 594 € - Salaires chargés
34 001 € - Frais du service en fonctionnement
- Maîtrise d'œuvre Marché à bon de commande de gravillonnage : 18 000 € pour 2020
- Coordination de commande pour le sel de déneigement pour les communes du territoire + organisation de la distribution aux communes.
- Système d'Information Géographique (SIG) : numérisation des PLU, impression des plans des communes, impression des cartes, accès aux logiciels Cadaweb et Urbaweb.

•Existantes et à poursuivre :

- Prêt de matériels et de locaux à titre gratuit aux communes membres.
Coûts d'acquisition :
 - Écran : 102 € TTC
 - Vidéoprojecteur : 440 € TTC
 - Barnum: 4 100 € TTC
 - Petits barnums (3 x 3) : 1 500 € TTC
 - grilles d'exposition : 1 110 € TTC
 - salles de formations et de réunions
 - Tables pliantes
 - Matériel de sonorisation (microphone, hauts-parleurs...)
- Ordures Ménagères : Mise à disposition à titre gratuit de contenants dédiés au tri sélectif, ainsi que des conteneurs pour les piles, ampoules, TLC (textiles, linge de maison, Chaussures)

A l'unanimité, l'Assemblée communautaire adopte la présentation du schéma de mutualisation présenté par Monsieur le Président.

- **Adhésion à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise)**

Le Président donne la parole à Jean-Michel BOUCHARD pour présenter ce dossier.

Monsieur BOUCHARD explique que les intervenants de l'ADIL ont épaulé les groupes des ateliers du Plan Climat Air Energie. Il précise que les missions de l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) portent sur des conseils et services dispensés au public et aux collectivités, notamment en matière d'isolation. Il est proposé que la CCVT adhère à cette association pour un montant à hauteur de 5,10 centimes par habitant représentant un total de 1 056,78 € pour l'ensemble de la population du territoire. L'adhésion de la CCVT se substituerait à celles des communes déjà adhérentes.

* * *

DELIBERATION N°20200312_24

Objet: Adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) de l'Oise

Afin de rendre un meilleur service à la population, le Président propose que la Communauté de Communes du Vexin-Thelle (CCVT) adhère à l'ADIL et notamment pour que les administrés puissent recueillir des informations sur l'énergie principalement dans les habitations.

Il précise que les adhérents de l'ADIL sont répartis au sein de 3 collèges :

- Collège 1 : offreurs de biens et services : Action Logement, bailleurs sociaux, fédérations professionnelles, établissements prêteurs
- Collège 2 : associations de consommateurs et d'usagers
- Collège 3 : représentants institutionnels et collectivités locales : Ministère en charge du Logement, Conseil Départemental, CAF, MSA, communes et intercommunalités

Le Président rappelle que le rôle de l'ADIL est la délivrance d'une information juridique, financière et fiscale, neutre, objective et gratuite.

Les principaux thèmes des conseils délivrés par les juristes de l'ADIL sont les suivants :

- Relations propriétaire locataire
- Accession à la propriété avec le cas échéant établissement de simulations financières
- Copropriété
- Droit de la construction
- Droit de la famille appliqué au logement et à l'habitat
- Aides à l'amélioration de l'habitat
- Fiscalité du logement
- Lutte contre l'habitat indigne : l'ADIL est le destinataire du numéro unique 0806 706 806 lancé par le Ministre du Logement en septembre 2019
- Prévention des impayés locatifs et des expulsions

Par ailleurs, l'ADIL s'est vue confier une seconde mission de service public en devenant Espace Info Energie.

Les principaux thèmes des conseils délivrés par les conseillers info-énergie sont les suivants :

- Le bon choix des travaux d'amélioration thermique de son logement
- Le mode de chauffage dans une maison neuve RT 2012
- Les aides financières et fiscales aux travaux d'amélioration de l'habitat
- Les éco-gestes dans le logement

L'ADIL est membre de l'ensemble des instances départementales en charge du logement et notamment :

- Plan Départemental pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées
- Commissions locales d'amélioration de l'habitat
- Comité de pilotage du PIG départemental
- Expertise auprès de la Commission Départementale d'Information sur le Logement

En outre, le rôle de l'ADIL ne se limite pas à répondre à la demande de ses usagers.

- Elle joue également un rôle de veille réglementaire avec notamment des réunions de présentation de l'actualité législative en lien avec la loi de finances.
- Elle anime des info-formations à l'intention des travailleurs sociaux parmi lesquels les agents en charge des CCAS.
- Elle anime des réunions publiques d'information ainsi que des ateliers info logement ou info énergie.
- Elle réalise des enquêtes et études parmi lesquelles en 2019, une étude sur les marchés locatifs dans l'Oise, la diffusion d'un modèle d'arrêté de péril diffusé à toutes les communes, une étude sur les infractions en matière de logement et de l'habitat que les lois successives ont fait désormais entrer dans le champ du pénal.
- Conseil expert auprès des collectivités locales : baux communaux, fonds habitat et fonds énergie...
- Pour 2020, information et sensibilisation des élus aux problématiques de logement

Aussi, le Président propose que la CCVT adhère afin que les habitants puissent profiter à la fois du conseil info logement et du conseil info énergie.

Cette adhésion pourra également déclencher, sur le territoire, une permanence info énergie de l'ADIL en complément de la permanence info logement qui se tient déjà sur le Vexin-Thelle.

Le Président précise que le coût de la cotisation pour l'année 2020 serait de 5,10 centimes par habitant, soit 1 056,78 € pour 20 721 habitants.

Il est également précisé que lorsqu'une commune est déjà adhérente à l'ADIL (ce qui est le cas sur notre territoire pour les communes de Chaumont-en-Vexin et Trie-Château), et sauf volonté contraire de la commune, l'adhésion de l'intercommunalité se substitue à celle de la commune. Lorsque l'intercommunalité verse sa cotisation après que la commune adhérente a versé la sienne, l'ADIL procède au remboursement de cette dernière à la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'ADIL ainsi que tout avenant à intervenir.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

* * *

5. TRAVAUX DU BUREAU DEPUIS LE CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2019

BUREAU du 3 mars 2020

D20200303 01	Nomination d'un nouveau suppléant pour la régie de recettes instituée au point propre à Porcheux et à Liancourt-Saint-Pierre
D20200303 02	SCOT : Convention d'étude pour bilan d'application du SCOT avec le cabinet ARVAL
D20200303 03	Convention d'habilitation informatique "structures" avec la CAF de l'Oise concernant la mise en ligne sur le site "monenfant.fr" de données relatives à la Halte-Garderie Itinérante et le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s
D20200303 04	Renouvellement d'agrément du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) de la CCVT - Convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service "Relais Assistants Maternels" avec la CAF de l'Oise pour la période du 01/01/20 au 31/12/23
D20200303 05	Demande de subventions auprès de la CAF de l'Oise pour la construction du Centre Social Rural (CSR)
D20200303 06	Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une opération de construction de bâtiments publics
D20200303 07	Construction du CSR : Commission travaux
D20200303 08	Construction du CSR : Commission d'Appel d'Offres
D20200303 09	Avenant n°3 au lot n°6, entreprise MARISOL : marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de la Petite Enfance à Chaumont-en-Vexin
D20200303 10	Signature d'une convention de partenariat avec ESPACE RECREA pour l'accueil des communes extérieures, des clubs de sport et des collégiens - versement d'une subvention
D20200303 11	Equipements tennistiques
D20200303 12	Modification des conventions de partenariat avec les associations sportives, partenaires du projet "sport à l'école" fixant les objectifs, les conditions de réalisation, les montants et les conditions de versement de la subvention en année civile
D20200303 13	Convention de cession à titre gracieux de matériels cardio fitness entre le Syndicat Mixte du Centre Nautique du Vexin, RECREA, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et la Communauté de Communes du Vexin-Normand
D20200303 14	Vente d'une cellule économique à l'intérieur du BIL (Bâtiment Industriel Locatif) situé sur la zone économique du Moulin d'Angean - 60240 CHAUMONT-EN-VEXIN
D20200303 15	Création d'un compte LinkedIn
D20200303 16	Attribution de la prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction
D20200303 17	Création d'un compte Google
D20200303 18	Avenant n°1 au marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments administratifs et sportifs de la CCVT
D20200303 19	SIMCO

6. INFORMATIONS DIVERSES

• Chambre régionale des Comptes

Un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes a lieu actuellement à la CCVT. Ce dernier touche toute l'organisation de la CCVT puisqu'il porte notamment sur les comptes, la gouvernance, les marchés publics, le périmètre, l'intérêt communautaire, les véhicules... Le Président prend ce contrôle comme une démarche d'amélioration pour tendre vers une meilleure qualité et organisation du travail. Cela nous permettra de progresser. Un 2^{ème} contrôle concernant les éléments financiers du SMCNV a également été initié. Ces contrôles génèrent un travail supplémentaire très important pour les agents de la CCVT.

7. QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaite remercier l'ensemble des maires dont le mandat se termine et décide de remettre à chacun d'eux une médaille et une coupe CCVT afin de les remercier de leur engagement pour l'intérêt général.

M. GERNEZ demande à l'assemblée de bien vouloir noter la date de l'installation du prochain conseil communautaire fixée le 16 avril 2020, à confirmer en fonction de l'évolution du coronavirus.

Il remercie les membres du conseil communautaire de leur présence.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.